

**Service instructeur**  
Service du Développement Culturel

N° 7e/34-07

**Service consulté**

**FONDS D'ACTION CULTURELLE**

**EVALUATION DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT  
PRESENTEE PAR LE CABINET COADEC**

Résumé : Evaluation de 2 conventions de partenariat, l'une avec l'Institut Européen des Arts Céramiques (IEAC), au titre de la politique de soutien aux Institutions et Lieux de Diffusion, l'autre avec la Communauté de Communes de Cernay et l'association de gestion de l'Espace Grün au titre de la politique de Développement Culturel des Territoires.

Conformément aux dispositions des conventions, les partenariats entre le Département et les structures culturelles ou les EPCI font l'objet d'une évaluation au terme des conventions.

En application des procédures réglementaires des marchés publics, le Département a retenu le cabinet "COADEC", spécialisé dans l'ingénierie culturelle, pour conduire les évaluations en 2007.

Dans ce cadre, 2 partenariats ont été analysés au titre des politiques départementales de soutien aux Institutions et Lieux de Diffusion et de Développement culturel des Territoires.

Les 2 études réalisées ont porté sur :

- L'analyse de l'activité et des actions conduites sur la période de la convention, conformément aux projets artistiques et culturels
- L'analyse des partenariats et notamment la qualité du dispositif contractuel au regard des objectifs des conventions et de la politique départementale pour l'action culturelle
- L'élaboration de propositions dans la perspective éventuelle de reconduction de conventions.

- Partenariat entre le Département du Haut-Rhin, la Région Alsace, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, la Ville de Guebwiller et l'Institut Européen des Arts Céramiques (annexe 1) :

L'étude a souligné la qualité du projet artistique et pédagogique rigoureusement mis en œuvre, le partenariat entre l'IEAC et ses partenaires financiers valorisant les politiques culturelles publiques, à l'échelle régionale et internationale et favorisant les dynamiques locales, culturelles, touristiques et économiques.

Elle relève que le potentiel de développement de l'IEAC est directement lié à son implantation dans de nouveaux locaux, plus vastes, et suggère la recherche de partenariats privés dans la perspective d'augmenter la capacité budgétaire de la structure ainsi que l'approfondissement de la question des débouchés des élèves formés.

Le cas échéant, une nouvelle convention entre l'IEAC et ses partenaires pourra prendre en compte la modification potentielle du fonctionnement de la structure.

- Partenariat entre le Département du Haut-Rhin, la Communauté de Communes de Cernay et Environs et l'Association de Gestion de l'Espace culturel Grün (annexe 2) :

L'étude a souligné l'originalité d'un projet culturel aux orientations variées sur un territoire doté d'un potentiel unique (actions culturelles, patrimoines minier et de mémoire)

Elle relève les effets positifs d'un contrat expérimental associant trois partenaires autour d'un projet commun. Ce partenariat, *"en valorisant les orientations culturelles du département, a contribué au développement culturel du territoire dans le cadre d'une logique culturelle commune et a validé le rôle de l'intercommunalité dans cette dynamique"*.

Elle propose d'engager une réflexion sur le partenariat éventuellement à fonder sur des engagements liés à la définition d'axes stratégiques donnant ainsi au territoire la capacité d'adapter son projet au fur et à mesure de son avancement.

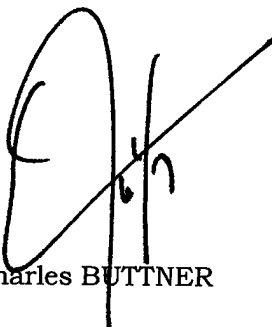
L'étude note par ailleurs un certain manque de lisibilité d'un contrat signé entre trois partenaires qui pourrait, à terme induire une confusion entre un projet de territoire et un projet d'équipement, jugeant pertinent de *"différencier les missions d'une collectivité, la Communauté de Communes, de celle d'un équipement, l'Espace Culturel Grün."*

Enfin, à l'occasion de la nouvelle convention, elle propose, pour la Communauté de Communes de définir une stratégie de développement en distinguant les actions culturelles de celles relevant davantage du développement touristique.

\*

\* \*

Ces études ont fait l'objet d'une restitution à la Commission de la Culture et du Patrimoine le 6 juin 2007 et de synthèses jointes en annexe au présent rapport, dont je vous propose de prendre acte.



Charles BUTTNER

**Annexe 1  
au rapport**

**\*\***

**EVALUATION DE CONVENTION  
DE PARTENARIAT PRESENTEE  
PAR LE CABINET COADEC**

**\*\***

**Soutien aux Institutions et Lieux de  
Diffusion**

**\*\***

**Partenariat entre le Département du  
Haut-Rhin, la Région, la Communauté  
de Communes de la Région de  
Guebwiller, la Ville de Guebwiller et  
l'IEAC**

**Conseil Général du Haut-Rhin**



**Evaluation**  
**de partenariats mis en œuvre dans le cadre de la**  
**politique départementale pour l'action culturelle**  
**Politique de soutien aux institutions**  
**et lieux de diffusion :**  
**Institut Européen des Arts**  
**Céramiques**



**juin 2007**

**CoADeC**

1, place Massignon  
22420 Le Vieux Marché  
tél : 02 96 38 93 70  
coadec@free.fr  
<http://coadec.free.fr>

# Sommaire

<b>introduction</b>	<b>page 3</b>
<b>I. la convention</b>	<b>page 3</b>
<b>II. analyse de l'activité et des projets</b>	<b>page 4</b>
II.1. formation professionnelle	page 5
II.2. diffusion et promotion de l'art céramique	page 8
II.2.1. diffusion	page 8
II.2.2. résidences d'artistes	page 9
II.2.3. stages et ateliers	page 10
II.2.4. actions diverses	page 12
II.3. approche budgétaire	page 13
<b>III. les partenariats</b>	<b>page 14</b>
<b>IV. synthèse</b>	<b>page 16</b>
IV.1. atouts et limites	page 16
IV.2. mise en perspective	page 17
<b>conclusion</b>	<b>page 19</b>
liste des personnes consultées	page 21
annexe : liste des investissements	page 22

## **introduction**

Dans le cadre de son soutien aux institutions et lieux de diffusion, partie intégrante de la politique départementale pour l'action culturelle, le Conseil Général du Haut-Rhin souhaite évaluer le partenariat mis en œuvre, par convention, avec l'Institut Européen des Arts Céramiques.

Cette évaluation a été réalisée par une analyse des documents remis au CoADeC par les différents partenaires signataires et par des entretiens individuels permettant de préciser les données recueillies et de définir des perspectives de développement pour l'éventuelle reconduction de la convention.

Le présent document met en évidence les actions entreprises par l'IEAC et évalue leur pertinence au regard de la convention.

Les aspects financiers du partenariat seront évalués par un cabinet spécialisé.

## **I. la convention**

*La Convention triennale de partenariat et de financement entre la Région Alsace, le Département du Haut-Rhin, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, la Commune de Guebwiller portant sur le développement de l'Institut Européen des Arts Céramiques est signée pour la période 2005 – 2006 – 2007.*

Durant ces trois années, l'IEAC s'engage à mettre en œuvre un certain nombre d'actions, détaillées dans son projet culturel, et conformément à l'objet de l'association : *"développer l'Institut Européen des Arts Céramiques, afin de poursuivre et d'encourager toutes les activités artistiques, techniques des Arts céramiques et de créer des liens entre toutes les personnes intéressées à cet objet"*.

Le projet de l'IEAC s'inscrit dans les axes prioritaires des politiques culturelles définies par la Région et par le Département et dans la logique de développement local de la Communauté de Communes et de la Ville.

Les orientations principales du projet culturel de l'IEAC, qui fait l'objet de l'annexe 1 de la convention, regroupent 3 thèmes qui seront déclinés dans les pages qui suivent afin d'en évaluer la pertinence au regard des termes de la convention :

- formation et sensibilisation aux arts céramiques
- diffusion de l'art céramique
- développement culturel

## II. analyse de l'activité et des projets

L'Institut Européen des Arts Céramiques est un équipement qui se développe depuis environ 25 ans si l'on tient compte de la période mulhousienne de la Maison de la Céramique créée en 1981.

En s'installant à Guebwiller en 2003 (*année de préfiguration, sans salarié et sans activité*), l'IEAC arrive sur un territoire sur lequel la tradition céramique est fortement ancrée et mise à l'honneur au musée du Florival qui abrite la plus importante collection de céramiques de Théodore Deck, figure majeure de cet art au XIX<sup>e</sup> siècle et natif de Guebwiller.

Si l'on se souvient que Deck a toujours su ouvrir son atelier et ses procédés aux artistes et à ses apprentis, il apparaît que les activités de l'IEAC viennent renforcer un patrimoine essentiel dans le domaine des arts céramiques en l'orientant sur les pratiques et les recherches les plus contemporaines.

Les missions de l'IEAC peuvent être regroupées sous deux axes principaux :

- la formation
- la diffusion et la promotion des arts céramiques

Ces missions sont assurées par une équipe pluridisciplinaire dans laquelle seul le directeur est à plein temps.

<b>Organigramme de l'IEAC</b>		
<b>Association régie par le droit local, président Auguste Vonville.</b>		
Thiebaut Dietrich	responsable de formation, céramiste	1454 h/an
Georgette Wicky	secrétariat	960 h/an
Anne-Marie Schoen	céramiste, assistante chargée de cours	385 h/an
Anne Bulliot	céramiste, assistante chargée de cours	338 h/an
Karin Stegmaier	céramiste, assistante chargée de cours	282 h/an
Bernard Jacque	chargé de cours, histoire de l'Art	25 h/an
Enseignants de la Chambre des Métiers d'Alsace, Section Mulhouse		40 h/an
Intervenants professionnels pour certains modules techniques et artistiques		160 h/an

## II.1. formation professionnelle

2005	2006	2007
<b>Formation professionnelle</b>		
7 élèves "Créateurs en Art Céramique"	8 élèves "Créateurs en Art Céramique"	7 élèves "Créateurs en Art Céramique"
Préparation d'une demande de validation du contenu de la formation en vue d'obtenir une <b>certification</b> de niveau III	Préparation du dépôt de la demande de <b>certification</b> de la formation	Dépôt de la demande de <b>certification</b> de la formation
<b>Partenariat pédagogique</b> avec l'école Supérieure d'Art de Mulhouse pour les étudiants de 1 <sup>er</sup> à 5 <sup>ème</sup> année et possibilité pour les stagiaires de l'IEAC de suivre des cours à l'école de Mulhouse	Ecole des Beaux-Arts "Le Quai" de Mulhouse : ▪ renouvellement du <b>partenariat pédagogique</b> pour l'ensemble des options de la 1 <sup>ère</sup> à la 5 <sup>ème</sup> année	Ecole des Beaux-Arts "Le Quai" de Mulhouse : ▪ renouvellement du <b>partenariat pédagogique</b> ▪ volonté d'ouvrir d'avantage les élèves des Beaux-Arts aux pratiques céramiques
<b>Coopération culturelle</b> pluriannuelle entre la Basse Silésie et la Région Alsace : ▪ l'IEAC accueille durant 4 mois une étudiante de l'Académie de Wroclaw ▪ Départ pour 4 mois à Wroclaw d'une étudiante de l'IEAC	Renouvellement de l' <b>échange d'étudiants</b> (2) avec l'Académie des Beaux-Arts de Wroclaw	Renouvellement de l' <b>échange d'étudiants</b> avec l'Académie des Beaux-Arts de Wroclaw + projet d'élargissement des échanges d'enseignants
<b>Investissement</b> en matériel <sup>1</sup> 2005 : 14 911,79 €	<b>Investissement</b> en matériel 2006 : 4 071,13 €	Information non disponible au moment de la rédaction

La formation professionnelle accueille 7 à 8 personnes par an. Elle est scindée en deux parties.

Le premier volet de la formation, de janvier à juin, consiste en **apports techniques et artistiques** pour évaluer le niveau de chaque étudiant, ses attentes particulières et poser les bases d'un savoir commun.

Le mois de juillet est consacré à un **stage** auprès d'un professionnel. La reconnaissance de l'IEAC dans le domaine céramique permet aux élèves d'effectuer des stages chez des céramistes de renom qui n'accueillent pas de stagiaires habituellement.

La deuxième phase de la formation, d'août à décembre, est consacrée au travail sur le **projet personnel** de l'étudiant.

Le **profil de ces étudiants** est hétérogène et leur âge varie entre 20 et 45 ans. Ils sont issus d'écoles d'art, en reconversion, en recherche d'une pratique professionnelle ou en congé individuel de formation.

Les étudiants sont principalement originaires du grand-est avec une ouverture sur d'autres régions et sur des pays étrangers.

<sup>1</sup> Voir annexe 1



<b>Origine géographique des élèves</b>				
	2004	2005	2006	2007
<b>Grand Est</b>	3	4	3	5
<b>Rhône-Alpes</b>	2	1		
<b>Midi-Pyrénées /PACA</b>			3	
<b>Ouest</b>	1			
<b>Champagne</b>		1		
<b>Centre</b>			1	
<b>Région Parisienne</b>				1
<b>Suisse</b>	1	1		
<b>Japon</b>			1	

L'année 2007 semble se recentrer sur le Grand-Est. Il sera intéressant de voir si l'année 2008 confirme cette tendance et dans ce cas, mettre en œuvre les moyens pour intensifier la communication en direction d'autres régions.

**L'admission à la formation** se fait sur entretien et sur dossier.

Lors de l'entretien, chaque candidat présente un dossier regroupant des travaux artistiques réalisés, soit dans le domaine céramique, soit dans une autre spécialité artistique. Il doit également présenter les motivations qui l'ont amené à poser sa candidature à la formation.

**L'objectif de la formation** est de donner aux étudiants les outils techniques et intellectuels pour ouvrir un atelier de céramiste ou s'engager sur la voie de la création contemporaine.

Outre les apports strictement liés aux arts céramiques, les élèves peuvent bénéficier de certains cours à l'école des Beaux-Arts de Mulhouse afin de développer une approche artistique spécifique et d'être en phase avec les mouvements de la création contemporaine.

De même, les étudiants rencontrent au cours de leur formation des théoriciens de l'art qui les accompagnent sur la contextualisation de leur propre pratique et des personnes de la Chambre des Métiers d'Alsace (*gestion, statuts...*) pour ancrer la formation dans le réel et leur donner les outils nécessaires à leur insertion dans la vie professionnelle.

La formation à l'animation n'est pas oubliée car cela peut permettre à un céramiste de trouver un débouché économique momentané ou complémentaire.

**L'évaluation des étudiants** de l'IEAC se fait :

- sur le suivi tout au long de la formation sous forme de quatre évaluations en cours d'année par les enseignants
- sur présentation d'un dossier personnel qui retrace le parcours de l'étudiant et sa démarche personnelle
- sur l'exposition de travaux dans de bonnes conditions de monstration (*Musée du Florival ou Dominicains de Haute Alsace*)
- sur un entretien avec les membres du jury (*en cours de formation, les étudiants apprennent aussi à parler de leur travail, à le situer par rapport à des références liées à l'histoire de l'art*).

Les 8 membres du jury ne sont pas des enseignants de l'IEAC, ils sont issus du milieu professionnel des arts céramiques, de la Chambre des Métiers ou de revues spécialisées.

L'IEAC délivre un **Certificat de Compétence** reconnu par la profession (*Collectif National des Céramistes*). A ce jour, il manque la **Certification Niveau III** qui est une reconnaissance nationale délivrée par la CNCP<sup>2</sup> (*Commission Nationale de la Certification Professionnelle*) concernant la compétence en pratiques et en techniques. Le dossier a été préparé durant les deux années précédentes, il est aujourd'hui en passe d'être présenté.

En fin d'année les étudiants évaluent l'enseignement suivi à l'IEAC et participent ainsi à la démarche d'amélioration de la formation pour les promotions suivantes.

Si les locaux le permettaient, l'IEAC pourrait former une promotion de 12 à 15 étudiants tous les ans.

Cependant, la capacité d'accueillir de nouveaux étudiants est aussi fonction des possibilités d'intégration offertes par le marché du travail car il n'est pas question de former chaque année des personnes qui n'auraient aucun débouché professionnel.

Les **anciens élèves** se sont constitués en association et communiquent régulièrement des informations concernant les expositions, concours ou stages ce qui permet de garder le contact avec l'institut et les élèves en formation.

**Le coût de la formation est de 8400 €.** Il peut être pris en charge, totalement ou partiellement, par l'ANPE ou par la collectivité régionale d'origine, ou encore dans le cadre d'un CIF (*congé individuel de formation*).

Diverses interventions auprès des élèves fonctionnent sur le principe de la **mutualisation et de l'échange**.

Ainsi, la participation de la Chambre des Métiers se fait en contrepartie d'une implication de l'IEAC à la foire de Mulhouse.

La possibilité donnée aux étudiants de suivre des cours à l'école des Beaux-Arts est compensée par les interventions du directeur de l'IEAC comme formateur (*salarie vacataire*), dans le domaine des arts céramiques, auprès des étudiants des Beaux-Arts. Les matières premières sont mises à disposition par l'IEAC.

L'ouverture des étudiants sur les diverses pratiques liées aux arts céramiques se fait également par le biais d'**échanges d'enseignants et d'étudiants** avec l'Académie des Beaux-Arts de Wroclaw en Pologne dans le cadre de la coopération culturelle entre la Région Alsace et la Région Basse-Silésie (*Convention de financement n° 1045/04 entre l'IEAC et la Région Alsace*).

---

<sup>2</sup> créée par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, la Commission Nationale de la Certification Professionnelle est placée sous l'autorité du ministre en charge de la formation professionnelle.

## II.2. diffusion et promotion de l'art céramique

### II.2.1. diffusion

2005	2006	2007
	<b>Expositions</b>	
<p>28 mai au 30 septembre</p> <ul style="list-style-type: none"><li>◦ "Arts de la terre et du feu"</li><li>◦ commande publique du CNAP (centre national des arts plastiques)</li><li>◦ 30 artistes</li><li>◦ partenariat : Dominicains de Haute Alsace</li></ul>	<p>26 août au 31 octobre</p> <ul style="list-style-type: none"><li>◦ "Les archives d'un atelier"</li><li>◦ Expo monographique de Daniel de Montmollin</li><li>◦ Musée du Florival</li><li>◦ 1764 visiteurs + 318 au vernissage</li></ul>	<p>été 2007</p> <ul style="list-style-type: none"><li>◦ "Continent céramique" avec le Japon et la Corée</li><li>◦ 14 artistes invités.</li><li>◦ Lieux d'exposition<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Dominicains de Haute Alsace</li><li>▪ Musée du Florival</li><li>▪ Musée du Bucheneck (Soultz)</li><li>▪ Nef des jouets (Soultz)</li></ul></li><li>◦ Manifestations associées :<ul style="list-style-type: none"><li>▪ spectacle inaugural</li><li>▪ workshop assuré par un artiste japonais et un artiste Coréen</li><li>▪ démonstrations de travail par les artistes invités</li><li>▪ exposition de Bonzaï</li><li>▪ conférence</li><li>▪ diffusion de films...</li></ul></li></ul>
<p>27 août au 20 septembre</p> <ul style="list-style-type: none"><li>◦ "Autour de l'émail"</li><li>◦ musée du Florival</li><li>◦ 5 céramistes contemporains</li><li>◦ 700 visiteurs + 125 au vernissage</li></ul>	<p>08 au 20 octobre</p> <ul style="list-style-type: none"><li>◦ Exposition de <u>travaux de 7 anciens élèves</u> en Pologne dans le cadre des échanges avec la Basse-Silésie</li></ul>	
<p>10 au 13 décembre</p> <ul style="list-style-type: none"><li>◦ "Exposition des travaux des stagiaires de la promotion"</li><li>◦ IEAC et musée du Florival</li></ul>	<p>décembre</p> <ul style="list-style-type: none"><li>◦ <u>Exposition des travaux des stagiaires de la promotion</u></li><li>◦ Dominicains de Guebwiller</li><li>◦ Préparation de l'exposition de 2007 "Continent céramique"</li></ul>	

La diffusion est une des missions essentielles de l'IEAC. Elle permet d'une part la **rencontre du tout public avec les pratiques les plus contemporaines** des arts céramiques et donne à voir la diversité des pratiques.

Elle **participe aussi à la formation des étudiants** de l'IEAC qui découvrent différents regards d'artistes sur les arts céramiques, dans une relation privilégiée.

La diffusion est un des aspects du travail de l'IEAC qui implique **un grand nombre de partenariats** et de contacts.

Contacts avec les artistes exposants : choix de la programmation, conditions d'exposition, choix des œuvres, hébergement (*hôtel ou privé*).

L'IEAC prend en charge les frais d'organisation, de séjour et d'hébergement mais n'assure pas le paiement d'un droit de monstration (*la plupart des expositions étant des expos-vente*).

Partenariat avec la commune et la CCRG : pour financements particuliers et aides logistiques

Partenariat avec les lieux d'exposition (*musée du Florival et Dominicains de Haute Alsace pour l'essentiel*)

Mise en place d'une communication.

## II.2.2. résidences d'artistes

2005	2006	2007
<b>Résidences d'artistes et événements autour de l'art céramique</b>		
Partenariat avec le Parc Naturel des Ballons des Vosges et la commune de Buhl dans le cadre de l'intervention de l'artiste Marie Thérèse Latuner ( <i>plasticienne</i> ) et Miguel Ortega ( <i>danseur</i> ) sur le thème "Etats de grès" : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ performances et installations</li> </ul>	Echanges d'étudiants : Renouvellement de l'échange d'étudiants (2) avec l'Académie des Beaux-Arts de Wroclaw	Echanges d'étudiants : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ renouvellement de l'échange d'étudiants avec l'Académie des Beaux-Arts de Wroclaw</li> <li>▪ projet d'élargissement des échanges d'enseignants</li> </ul>
Françoise Petrovitch : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ en partenariat avec le FRAC Alsace de Sélestat</li> <li>▪ réalisation de 3 grandes pièces inspirées de son travail de sculpture</li> <li>▪ en collaboration avec Thiébaud Dietrich, céramiste et directeur de l'IEAC.</li> </ul>	Soutien d'une élève de la promotion 2004 pour sa participation à un symposium au Danemark  Françoise Petrovitch : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ réalisation d'œuvres en céramique</li> </ul>	Workshops, rencontres, ateliers pour les étudiants de l'IEAC et d'autres centres de formation, comme les Beaux-Arts d'Arras, dans le cadre de l'exposition "Continent Céramique".

Les résidences d'artistes ont deux objectifs principaux :

- mettre à disposition** des moyens permettant aux artistes en résidence de poursuivre un travail de création (*atelier, aide technique, financement*). En ce sens, l'accueil d'artistes en résidence est un **encouragement à la création** et un soutien affirmé au travail des artistes
- donner au public la possibilité de découvrir des démarches artistiques singulières** en côtoyant les artistes et leurs oeuvres et parfois en participant à des stages ou ateliers. Les résidences d'artiste permettent d'assurer une présence artistique sur le territoire et participent à l'établissement ou au renforcement des liens entre les populations et l'art. Elles ont une vocation de **sensibilisation des populations aux expressions contemporaines**.

## II.2.3. stages et ateliers

2005	2006	2007
<b>Stages et ateliers pour les élèves de l'IEAC et autres publics</b>		
<p><i>mars</i></p> <p>"Email"</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>animé par Yvon Le Douget</li> <li>application des émaux de grès</li> <li>7 élèves</li> </ul>	<p><i>20 au 23 février</i></p> <p>"Emaux de grès"</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>animé par Yvon Le Douget</li> <li>8 élèves + 2 hors formation</li> </ul>	<p><i>19 au 22 février</i></p> <p>"Toiles de terre"</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>animé par Christian Destieu</li> </ul>
<p><i>avril</i></p> <p>"Sculpture"</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>animé par Martine Salavize</li> <li>7 élèves + 2 hors formation</li> </ul>	<p><i>24 au 28 avril</i></p> <p>"Modelage : des deux mains et deux pieds"</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>animé par Philippe Godderidge</li> <li>8 élèves + 2 hors formation</li> </ul>	<p><i>05 au 09 mars</i></p> <p>"Maîtrise des émaux de grès"</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>animé par Yvon le Douget</li> </ul>
<p><i>mai</i></p> <p>"Porcelaine"</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>animé par Arnold Annen</li> <li>7 élèves</li> </ul>	<p><i>29 mai au 1<sup>er</sup> juin</i></p> <p>"Sculpture : à visage découvert"</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>animé par Michel Delmotte</li> <li>8 élèves + 2 hors formation</li> </ul>	<p><i>11 au 15 juin</i></p> <p>"Workshops"</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>avec des artistes Coréens et Japonais</li> </ul>
<p><i>juin</i></p> <p>"Calligraphie"</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>animé par Denise Lach</li> <li>7 élèves</li> </ul>	<p><i>août</i></p> <p>Cuissons primitives à l'écomusée de Haute Alsace</p>	<p><i>16 et 17 juin</i></p> <p>démonstrations tout public en différents lieux</p>
<p><i>juillet (5 jours)</i></p> <p>"Tournage"</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>animé par Anne-Marie Schoen</li> <li>5 participants</li> </ul>	<p><i>septembre</i></p> <p>"Terra Sigillata"</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>animé par Jochen Brandt, professeur à l'Institut de Céramique et verre à Höhr-Grenzhausen (Allemagne)</li> <li>8 élèves + 2 hors formation</li> </ul>	<p><i>20 au 23 août</i></p> <p>"Fours primitifs"</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>animé par Thierry Landault</li> <li>à l'Ecomusée de Haute Alsace</li> </ul>
<p>Cours du soir : 2 cycles par an :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>débutants : 8 puis 14 participants</li> <li>perfectionnement : 10 puis 12 participants</li> </ul>	<p>Cours du soir : 2 cycles par an</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>débutants</li> <li>perfectionnement</li> </ul>	<p><i>Février et octobre</i></p> <p>Cours du soir : 2 cycles par an</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>débutants</li> <li>perfectionnement</li> </ul>
<p><i>juillet (4 jours)</i></p> <p>"Raku"</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>animé par Anne-Marie Schoen</li> <li>6 participants</li> </ul> <p>Formation continue des enseignants organisée par Francine HAUWELLE, conseillère en art plastique à l'Education Nationale</p> <p>Formation pour les péri scolaires (Service d'éducation périscolaire Mulhouse)</p>	<p><i>Mars 06</i></p> <p>Stage céramique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>débutants : 14 inscrits</li> <li>perfectionnement : 11 inscrits</li> </ul> <p><i>Juillet 06</i></p> <p>2 stages tournage</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>animés par Anne Marie Schoen</li> <li>6 inscrits</li> </ul> <p><i>Juillet 06</i></p> <p>Stage Raku</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>animé par Anne Marie Schoen</li> <li>7 inscrits</li> </ul> <p><i>Octobre 06</i></p> <p>Stage céramique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>débutants : 10 inscrits</li> <li>perfectionnement : 9 inscrits</li> </ul>	<p><i>Février 2007</i></p> <p>Stage céramique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>débutant</li> <li>perfectionnement</li> </ul> <p><i>09 au 13 juillet</i></p> <p>"Modelage : étude du corps humain"</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>animé par Anne-Marie Schoen</li> </ul> <p><i>16 au 20 juillet</i></p> <p>Stage tournage</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>animé par Anne Marie Schoen</li> </ul> <p><i>23 au 27/07</i></p> <p>"De la couleur avant toute chose",</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>animé par Anne-Marie Schoen</li> </ul>

Les stages et ateliers divers mis en place par l'IEAC ont pour vocation de **participer à la formation des élèves** inscrits au cycle professionnalisant de l'IEAC. Ils **s'adressent également à un public plus large** pour faire découvrir les pratiques et techniques liées aux arts céramiques.

Par l'organisation régulière, au cours des trois années de convention, de stages abordant diverses techniques liées aux arts céramiques, l'IEAC est en total accord avec sa mission de diffusion et de promotion de ces techniques. En montrant la pluralité et la vitalité des pratiques et en permettant à chacun d'**expérimenter des techniques et des outils spécifiques**, l'institut participe à la médiation de l'art contemporain auprès de divers publics.

De même, les actions entreprises auprès des écoles participent à la dynamique locale. Il y a d'une part l'importance de **permettre aux enfants de découvrir les matières et les outils** donnant accès à des techniques mais il y a aussi la **rencontre avec les artistes** qui participent aux projets et ouvrent aux enfants des univers symboliques participant à leur formation générale.

2005	2006	2007
<b>Actions en direction des écoles</b>		
<p><u>"Aux sources du fleuve"</u> : activités pédagogiques organisées dans le cadre de la résidence de Gérard Garcin aux Dominicains pour la création de l'opéra en hommage à Hector Berlioz</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ école Primaire Rebzunft Guebwiller</li> <li>▪ Ecole Primaire de Linthal</li> <li>▪ Ecole Primaire de Lautenbach, Lautenbach-zell</li> <li>▪ Ecole Primaire Grasser et Ecole des Mines</li> </ul> <p>(au total environ 150 enfants)</p>	<p>▪ Lycée Kastler en coopération avec M. Weigel (<i>prof d'arts plast.</i>) : projet de réalisation céramique intégrant les bâtiments du lycée dans le cadre des financements APAC avec deux classes de seconde y ont participé.</p>	<p>Lycée Kastler : poursuite du projet d'œuvres in situ</p>
	<p><u>"Musique de l'eau, Musique du feu ou Dialogue des éléments"</u> : activités pédagogiques en continuation avec la résidence Garcin et en parallèle à l'exposition monographique de frère Daniel de Montmollin</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ école maternelle des Remparts</li> <li>▪ école primaire Rebzunft</li> </ul> <p>Stages de sous traitance : Service d'éducation périscolaire Mulhouse, dans le cadre d'une formation arts plastiques ouverte aux personnes se destinant à la petite enfance. Module d'une semaine</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organisation de déplacements scolaires pour des visites d'expositions liées à "Continent céramique"</li> <li>▪ Présentation d'une mallette pédagogique sur la culture japonaise par le CEEJA (<i>Centre Européen d'Etudes Japonaises d'Alsace</i>), partenaire de la manifestation.</li> </ul>

## II.2.4. actions diverses

2005	2006	2007
<b>Actions diverses</b>		
Animation d'été organisée par la ville de Guebwiller : stages pour enfants	Animation d'été organisée par la ville de Guebwiller : stages pour enfants : sessions de trois heures pendant trois jours, animées par une ancienne élève de l'Institut 10 participants : initiation à la céramique	Animation d'été de la ville de Guebwiller : stages pour enfants
Participation des étudiants de la promotion 05 à la Fête de l'Eau de Wattwiller : réalisation d'une installation sur le thème de l'eau	Participation des étudiants de la promotion 06 à la Fête de l'Eau de Wattwiller : réalisation d'une installation sur le thème de l'eau	Participation des étudiants de la promotion 07 à la Fête de l'Eau : installation sur le thème défini par les organisateurs
Présence du directeur de l'IEAC à divers jurys	Réflexion sur la création d'un dépôt de matières premières pour la céramique en partenariat avec l'entreprise Céradel. Cette coopération pourra voir le jour quand l'IEAC aura un espace plus adapté.	Préparation d'un événement pour 2009 sur le thème de la faïence siliceuse et des émaux alcalins via l'école de Höhrgränzhausen et d'autres écoles à définir
	Participation à la réflexion sur le projet de Pôle des métiers d'art en collaboration avec le chargé de mission de la CCRG	Poursuite de la réflexion sur le projet de Pôle des métiers d'art
Coopération avec le FRAC Alsace et le CEEAC ( <i>Centre Européen d'Actions Artistiques Contemporaines</i> )		Réflexion sur les ressources humaines en vue du départ à la retraite de Mme Wicky
Réalisation du site internet <a href="http://ieac.free.fr/">http://ieac.free.fr/</a> <a href="http://www.ieaceram.org">http://www.ieaceram.org</a>		Amélioration du site internet

Ces quelques actions viennent conforter l'implication de l'IEAC dans des partenariats divers. Elles montrent une structure en mouvement, **engagée à l'échelle locale aussi bien qu'à l'international** et poursuivant une vision prospective de son développement.

### II.3. approche budgétaire

Etat des dépenses par axe – exercice 2005		
	DÉPENSES	RECETTES
<b>Formation</b>		
	Autofinancement	67 028
	Subventions	61 199
	dont CG 68	15 900
	dont CR Alsace	15 020
	dont CCRG	6 000
	Autre	9 060
<b>Diffusion de l'art céramique</b>		
	Autofinancement	4 778
	Subventions	43 642
	dont CG 68	6 900
	dont CR Alsace	15 020
	dont CCRG	9 000
	dont Guebwiller	3 000 + 1 500
	Autre	817
<b>Développement culturel</b>		
	Autofinancement	7 138
	Subventions	22 200
	dont CG 68	0
	dont CR Alsace	14 005
	dont CCRG	3 000
	Autre	351
<b>Développement d'initiateurs</b>		
	Autofinancement	-
	Subventions	6 915
	dont CG 68	1 500
	dont CR Alsace	2 348
	dont CCRG	2 000
	Autre	1 900
<b>TOTAL</b>	<b>216 455 €</b>	<b>225 028 €</b>

Les chiffres en gris indiquent représentent la valorisation des aides logistiques

#### Remarques

- Part d'autofinancement de l'IEAC :
  - sur le budget total : 35%
  - sur l'axe formation : 49%
  - sur l'axe diffusion : 10%
  - sur l'axe dév. culturel : 24%
- Au total, les subventions représentent 133 956 € soit 60% des recettes.  
**Le montant des subventions est indiqué déduction faite de la TVA.**
  - La provenance des subventions se répartit ainsi :
    - ⇒ pour la mise en œuvre du projet culturel de l'IEAC dans le cadre de la convention
      - CG 68 : 24 300 € soit 18%
      - CR : 24 300 € soit 18%
      - CCRG : 20 000 € soit 15%
      - Guebwiller : 4 500 € soit 3%
  - Le montant des subventions du CR et du CG pour la mise en œuvre du projet culturel est identique. Une subvention destinée aux investissements et une autre dans le cadre du programme Basse-Silésie (Convention de financement n° 1045/04 entre l'IEAC et la Région Alsace) viennent s'ajouter à la participation du CR.
  - Dans les dépenses, les charges de personnels représentent 50% du budget.



### **III. les partenariats**

#### **La Région Alsace**

Pour la Région Alsace, l'action en direction des publics est une des justifications de son action culturelle. Dans ce cadre, le partenariat avec l'IEAC s'appuie notamment sur les animations et actions de sensibilisations aux arts céramiques que mène l'institut sur le territoire.

La qualité de l'enseignement professionnel dispensé par l'IEAC et les coopérations mises en œuvre avec le FRAC et avec la Basse-Silésie en font un vecteur de l'image de la région Alsace aussi bien à l'étranger que sur le territoire.

La reconduction de la convention pourra passer par une concertation des partenaires pour donner à l'IEAC les moyens d'un développement à venir.

#### **Le Département du Haut-Rhin**

Pour le Département du Haut-Rhin, les actions développées par l'IEAC répondent aux orientations de la politique culturelle départementale, notamment en favorisant l'accès des publics, et particulièrement le public scolaire, aux arts de la céramique. En initiant des partenariats avec les autres acteurs culturels (*Dominicains de Haute-Alsace, musée du Florival...*) du bassin de vie, l'IEAC montre son implication comme acteur du développement local.

La reconduction de la subvention attribuée à l'IEAC par le Conseil Général dans le cadre de la convention pourrait insister sur le développement prioritaire des actions en direction des publics.

#### **La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller**

La CCRG comprend 17 communes rassemblant environ 34 000 habitants. La ville principale, Guebwiller, avec 12 000 habitants occupe une position centrale dans le département du Haut-Rhin entre Mulhouse et Colmar.

La compétence culturelle de la CCRG est centrée sur le **label Pays d'Art et d'Histoire**, obtenu en 2004. Le dossier pour obtenir ce label a été long à faire aboutir et l'arrivée de l'IEAC sur le territoire, en résonance avec l'existence du musée regroupant les céramiques de Deck, a été un élément déterminant.

Le projet actuellement à l'étude pour créer un **Pôle des Métiers d'Art**<sup>3</sup> – centré sur la céramique - est dans la continuité de cette démarche.

La Communauté de communes deviendrait ainsi un centre de création autour de la céramique et des arts du feu, rassemblant des artisans, des espaces de formations et un espace de création et de professionnalisation avec l'IEAC.

Ce pôle pourra avoir un **impact économique** par la présence d'artisans et un **impact touristique** renforçant ainsi les atouts du territoire.

Le rôle de l'IEAC comme moteur de projet économique sur le territoire est ainsi reconnu par la CCRG qui est également satisfaite du rôle d'animation que joue l'institut par l'organisation d'événements autour des arts céramiques et les interventions en milieu scolaire.

---

<sup>3</sup> une étude de réhabilitation de locaux est en cours

La CCRG a financé la rénovation des bâtiments, c'est elle qui assure l'entretien et paye les fluides, elle va participer également, hors convention, à l'exposition "Continent Céramique" en juin 2007 en organisant dans ses locaux une exposition sur les Bonzaïs.

### **La Commune de Guebwiller**

De son côté, la commune de Guebwiller met en avant le rôle que joue l'IEAC en terme d'attractivité touristique lors de l'**exposition annuelle au musée du Florival**, en faisant découvrir la région à des artistes, dont des artistes étrangers, et en attirant du public.

Le soutien de la commune de Guebwiller à l'IEAC dépasse le cadre de la convention qui prévoit 3 000 € par an durant les trois ans et des prestations en nature pour la logistique des expositions pour un montant approximatif de 1 500 € par an. A ces aides fixées par convention, la commune ajoute la prise en charge de la communication (*affiches...*) soit 6 000 € par an en moyenne pour les expositions.

Les locaux actuels de l'IEAC appartiennent à la ville de Guebwiller qui les met à la disposition de la CCRG par convention ; puis la CCRG les met à disposition de l'IEAC.

### **Pays Rhin Vignoble Grand Ballon**

Avec une Charte signée en 2005, le Pays est en phase de démarrage depuis 2006. Si le Pays n'est pas impliqué dans l'organisation culturelle du territoire, ses missions concernant le développement économique, le soutien aux collectivités pour la création de pépinières d'entreprises ou le tourisme pourraient permettre un rapprochement avec l'IEAC.

D'une part, il serait possible de mobiliser les moyens de communication qu'il développe (*site + plaquette recensant les manifestations*) pour la promotion de l'IEAC, d'autre part le Pays pourrait être une plate-forme pour solliciter des financements complémentaires et participer à la dynamique territoriale.

## IV. synthèse

### IV.1. atouts et limites

Le projet artistique et pédagogique de l'IEAC	
atouts	limites
formation professionnelle alliant techniques céramiques et approche de l'art contemporain - en voie d'obtenir la certification de niveau 3 par la CNPC	un nombre limité d'élèves du à une <b>insuffisance des locaux</b> actuels
diffusion des arts céramiques lors d'expositions d'artistes reconnus et d'envergure internationale	une <b>communication mieux relayée</b> , permettrait à ces expositions d'attirer un public plus nombreux ( <i>à ce titre, il sera intéressant de faire le bilan de fréquentation de "Continent Céramique"</i> )
organisation de stages et d'ateliers ouverts au grand public	la fréquentation des stages reste en <b>grande partie limitée aux élèves</b> en formation longue
participation à l' <b>attractivité touristique</b> du territoire	les liens entre les expositions de l'IEAC, le musée du Florival et des actions d'animation autour des arts plastiques ( <i>stages, démonstrations, performances...</i> ) et d'autres animations culturelles pourraient être développés pour <b>créer des temps forts et fixer le flux touristique</b> sur une période dépassant la journée
interventions auprès des écoles	le partenariat avec les <b>collèges</b> n'apparaît pas alors qu'il y a un fort potentiel sur le territoire
de fortes <b>capacités de développement</b> notamment pour tout ce qui concerne les actions de sensibilisation des publics...	... <b>limitées par les locaux et une équipe pédagogique trop restreinte</b>
La convention	
fédère <b>plusieurs collectivités</b> autour d'un même équipement	la participation financière ( <i>hors valorisation de l'aide logistique</i> ) de la CCRG pourrait être plus importante, notamment pour <b>préfigurer le Pôle des Métiers d'Art</b>
est garante de la <b>viabilité économique de l'IEAC</b> : les signataires de la convention représentent 42% du budget total de l'IEAC et 71% du montant total des subventions	l' <b>autofinancement</b> de l'IEAC peut difficilement être augmenté dans les conditions actuelles
conforte l'IEAC dans ses relations avec ses autres partenaires en lui apportant une <b>légitimité</b> ( <i>en plus de la légitimité due à sa reconnaissance par les professionnels de la céramique</i> )	la recherche de financements auprès de <b>partenaires privés</b> pourra être développée par l'IEAC

## IV.2. mise en perspective

L'IEAC s'est conformé à ses engagements durant les trois années de la convention :

⇒ **à l'international des coopérations sont mises en œuvre avec plusieurs pays**

Le rayonnement de l'IEAC dépasse largement le territoire de la CCRG et même le département du Haut-Rhin. Cet institut assume pleinement sa vocation nationale et développe, dans la mesure de ses moyens, son rayonnement international par le biais de coopérations avec la Pologne et avec différents pays, dont des pays d'Asie, riches d'une forte tradition céramique.

⇒ **la participation au niveau local à des actions pédagogiques montre un engagement en faveur de l'accès à l'art pour le plus grand nombre**

Les multiples interventions dans le cadre scolaire, que ce soit auprès d'écoles primaires, collèges ou lycées ou auprès d'établissements spécialisés (*écoles des Beaux-Arts*) en font un partenaire actif de la **démocratisation** de l'accès à des pratiques techniques et artistiques liées aux arts du feu.

⇒ la **formation longue**, déjà reconnue par les professionnels, est en voie d'obtenir la certification officielle délivrée par la Commission Nationale de la Certification Professionnelle.

⇒ sur le plan **économique**, l'implication de l'IEAC dans le projet de Pôle des Arts Céramiques porté par la CCRG est un facteur de réussite car le directeur de l'institut pourra activer ses réseaux auprès des artisans et sa légitimité, en tant que professionnel, ne pourra que favoriser l'implication de partenaires.

⇒ l'engagement pour la **diffusion des arts céramiques** se fait par le biais de **coopérations avec les acteurs culturels** du territoire (*Dominicains de Haute Alsace, Médiathèque, Musée du Florival, FRAC...*).

⇒ l'IEAC est également un moteur du **développement touristique** en complétant l'offre d'expositions sur le thème de l'art céramique. L'association entre le musée du Florival, avec sa collection Deck, et la vision contemporaine de l'IEAC constitue un ensemble susceptible d'attirer non seulement les amateurs d'art mais aussi le grand public. Les habitudes touristiques se tournent de plus en plus vers un **tourisme spécialisé**, qui n'est pas un tourisme de masse, mais qui privilégie la qualité et dont les adeptes se montrent sensibles aux offres culturelles. En cumulant expositions, stages et ateliers, avec un axe fort autour des arts céramiques, la CCRG peut développer l'image d'un territoire s'appuyant fortement sur la tradition mais largement ouvert sur les pratiques contemporaines et l'international.

**Il semble que le développement de l'IEAC soit fortement dépendant de l'attribution de nouveaux locaux mieux adaptés à ses diverses missions.**

Il ne s'agit pas d'augmenter le nombre d'élèves suivant la formation professionnalisante – bien qu'un passage progressif à 12 élèves formés par an soit envisageable – car l'IEAC tient à rester en adéquation avec le monde du travail et ne souhaite pas former des personnes qui ne trouveront pas de débouchés.

Les nouveaux locaux auront donc pour effets principaux d'améliorer le contenu de la formation et son rayonnement en proposant :

- des **espaces adaptés pour les différentes étapes du travail** aussi bien des élèves en formation que des stagiaires et participants aux cours du soir (*salles de cours, ateliers, espaces techniques pour les fours, espaces de stockage...*)
- un **espace spécifique pour développer la bibliothèque** thématique et y permettre un accès pour le grand public
- un **espace d'exposition** pouvant accueillir le public

L'évolution du projet passera aussi par une réflexion sur l'organigramme de l'IEAC qui mérite d'être développé afin de mieux s'adapter aux missions diverses que le directeur seul ne pourra pas continuer à assumer dans le cadre d'une montée en puissance.

Evolution souhaitable de l'organigramme	
poste	missions
Directeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Administration générale</li> <li>▪ Organisation des cursus de formation</li> <li>▪ Chargé de formation</li> <li>▪ Relation les partenaires, aussi bien institutionnels que liés aux mondes de l'artisanat ou de la formation</li> </ul>
Assistant à la direction artistique <i>poste à créer</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Programmation et suivi des expositions</li> <li>▪ Relations avec les artistes et les partenaires de la diffusion</li> </ul>
Secrétaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Suivi administratif et de gestion</li> <li>▪ Suivi des inscriptions aux formations</li> </ul>
Médiateur culturel <i>poste à créer</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Suivi des relations avec les écoles et différents organismes</li> <li>▪ Organisation d'événements ouverts au grand public</li> <li>▪ Action de sensibilisations en direction des populations</li> </ul>
Enseignants et intervenants divers	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adhésion au projet pédagogique de l'établissement</li> <li>▪ Transmission de techniques et de savoirs</li> </ul>

La **création progressive de deux nouveaux emplois**, permettra le développement des missions de l'IEAC (*prioritairement celles qui sont tournées vers l'extérieur : ateliers, stages, diffusion*) et pourra entraîner une augmentation de la capacité d'autofinancement. Le rayonnement de l'IEAC et la visibilité de ses actions auprès de différents publics en bénéficiera également.

## conclusion

Au regard des documents et entretiens réalisés, il apparaît que les différents signataires de la convention sont satisfaits des coopérations engagées et que le **projet de l'IEAC apporte une plus-value aux financeurs institutionnels.**

⇒ Pour le Conseil Régional d'Alsace et le Conseil Général du Haut-Rhin, celle-ci s'exprime dans la **mise en oeuvre concrète des orientations de leur politique culturelle** territoriale respective.

Pour le Conseil Général cela passe par la promotion de l'art contemporain, la sensibilisation des populations aux activités artistiques et culturelles et présence artistique sur le territoire. Par les partenariats qu'il met en oeuvre avec d'autres acteurs culturels et les réseaux auxquels il participe, l'IEAC se positionne comme un acteur culturel départemental et participe à la logique d'aménagement culturel du territoire promue par le Conseil Général.

Pour le Conseil Régional l'IEAC, dans le cadre de ses échanges avec la Basse-Silésie, est un acteur des partenariats hors frontière.

L'IEAC indique son partenariat avec ces deux collectivités sur tous les supports de communication, participant ainsi à la **diffusion d'une image de dynamisme** qui se véhicule jusqu'à l'international.

⇒ Pour la Commune et la Communauté de Communes cette plus-value s'exprime de la même manière, avec une **implication forte dans la vie culturelle et artistique locale** (*expositions, stages, résidences*). A l'aspect strictement culturel de l'IEAC, s'ajoutent aussi des effets (*qui pourront être développés*) sur l'**animation touristique** (*expositions, animations estivales*) et sur le **secteur économique** (*emploi pour les personnels de l'IEAC, coopérations avec le milieu de l'artisanat, formation*).

Il ressort toutefois de cette période d'évaluation que l'IEAC est "sous-exploité" dans la mesure où **son potentiel de développement est freiné d'une part par des locaux insuffisamment spacieux et équipés, d'autre part par une équipe trop restreinte.**

La question des locaux devrait trouver une solution (*qu'on ne peut cependant pas envisager avant septembre 2008*) par la rénovation d'un bâtiment et son affectation au Pôle des Métiers d'Art dont l'IEAC sera un élément déterminant.

Pour ce qui concerne l'équipe, le départ à la retraite de la personne chargée du secrétariat pourra être l'occasion d'engager une première évolution de l'organigramme. Au temps partiel de l'emploi de secrétaire pourrait être ajouté un autre poste en temps partiel consacré aux missions de médiation. Cela permettrait de développer les partenariats (*organisation de stages, ateliers...*) avec l'Education Nationale et diverses institutions (*maisons de retraites, établissements sociaux...*) et de suppléer le directeur pour certaines actions (*réunions, contacts, organisation*). Ce changement dans l'organigramme devrait être pensé dès à présent, en préfiguration des changements de locaux.

Si une **prochaine convention** est signée entre les partenaires, elle devra donc prendre en compte la modification à venir du fonctionnement de l'IEAC. Ce sera peut-être plus particulièrement à la CCRG de travailler à l'adéquation entre le rayonnement qu'elle souhaite donner à l'IEAC par l'attribution de nouveaux locaux et les moyens financiers qu'elle met à sa disposition.

Ces évolutions permettront à l'institut de prévoir une augmentation de son autofinancement par l'accroissement du nombre d'interventions pédagogiques et de stages.

De même, dans le cadre de ses actions en direction des publics, l'IEAC pourra élargir ses partenariats avec les acteurs de l'Education Nationale en se rapprochant des collèges. Sur le territoire de la sous-préfecture de Guebwiller cinq collèges publics (*Guebwiller, Soultz, Rouffach, Ensisheim, Fessenheim*), un projet de construction à Buhl et deux collèges privés offrent un public potentiel de jeunes élèves avec lesquels de nouvelles coopérations pourraient être établies sous forme d'ateliers de pratiques artistiques ou autre.

Signataire d'une convention avec quatre partenaires publics lui conférant une légitimité de l'échelle locale à l'échelle internationale, l'IEAC pourra chercher à développer ses partenariats auprès du secteur privé pour augmenter sa capacité budgétaire, durant la prochaine période de convention.

La prochaine convention pourra aussi être l'occasion d'un approfondissement de la question des débouchés pour les élèves en formation longue.

Cette étude, qui pourrait être menée en interne par un stagiaire, porterait sur les parcours professionnels des anciens élèves, sur les orientations possibles (*aux échelles régionale et nationale*) après la formation et sur les statistiques de l'emploi dans les métiers pouvant concerner les arts de la céramique (*céramiste d'art, tourneur en céramique, décorateur-céramiste, mosaïste...*). Cette étude aiderait à l'orientation des futures promotions et apporterait également une réponse à la question de la pertinence de l'augmentation des effectifs.

## liste des personnes consultées

Nom	Structure		
Thiebaut DIETRICH	directeur IEAC		X
Corinne FLOTA	agent de développement Pays Rhin Vignoble	X	
Martine FUCHS	adjointe au secrétaire général de la CCRG		X
Marie-France MOHN	adjointe déléguée à la culture de Guebwiller		X
Christine STEINER	chef du Service culture au Conseil Régional		
Agnès STRICHER	chargée du développement des territoires CG 68		X
Chantal STRUSS	chef du service Développement culturel CG 68		X
Gérard TRABAND	vice-président du Conseil Régional	X	
Daniel WEBER	président CCRG et maire de Guebwiller	X	



annexe

**IEAC  
68500 GUEBWILLER**

**Liste des investissements**

**2005**

<b>N° facture</b>	<b>date</b>	<b>fournisseur</b>	<b>Matériel</b>	<b>montant TTC</b>
702746	11/10/2005	CERADEL	four électrique	6738,26
702746	11/10/2005	CERADEL	tour shimpo	2040,85
702746	11/10/2005	CERADEL	boudineuse	2691,00
702746	11/10/2005	CERADEL	plaques pour four	352,10
702746	11/10/2005	CERADEL	mélangeur	478,03
702746	11/10/2005	CERADEL	Pistolet à émail	236,16
30717	29/11/2005	ALS. PESAGE	balance précision	1378,99
703690	20/12/2005	CERADEL	tournettes	413,19
5294089	19/12/2005	JPG	4 tables	283,80
5294089	19/12/2005	JPG	12 chaises	299,40
			<b>TOTAL</b>	<b>14 911,79</b>

**2006**

<b>N° facture</b>	<b>date</b>	<b>fournisseur</b>	<b>Matériel</b>	<b>montant TTC</b>
FAV24169	19/01/06	ECR INFORMAT.	modem	315,68
06185	28/02/06	BDF	perceuse	130,00
Fav24327	28/03/06	ECR INFORMAT.	ens. micro info.	350,00
FAV24328	28/03/06	ECR INFORMAT.	ordinateur ACER	871,00
5373463	12/01/06	JPG	tables	147,56
989:014:1011162	17/08/06	DARTY	projecteur+lecteur	1000,00
073058001141	5/09/06	METRO	scanner+écran	557,33
27424	31/10/06	TECHNISOL	aspirateur	526,24
702614	9/10/06	CERADEL	aérographe	173,32
			<b>TOTAL</b>	<b>4 071,13</b>

**Annexe 2  
au rapport**

**\*\***

**EVALUATION DE CONVENTION  
DE PARTENARIAT PRESENTÉE  
PAR LE CABINET COADEC**

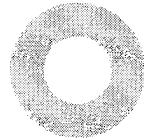
**\*\***

**Soutien aux Institutions et Lieux de  
Diffusion**

**\*\***

**Partenariat entre le Département du  
Haut-Rhin, la Communauté de  
Communes de Cernay et environs et  
l'association de Gestion de l'Espace  
Culturel Grün**

**Conseil Général du Haut-Rhin**



**Evaluation**  
**de partenariats mis en œuvre dans le cadre de la**  
**politique départementale pour l'action culturelle**  
**Politique de développement culturel**  
**des territoires :**  
**Communauté de Communes de**  
**Cernay et Environs / Association de**  
**gestion de l'Espace Culturel Grün**



**juin 2007**

**CoADeC**

1, place Massignon  
22420 Le Vieux Marché  
tél : 02 96 38 93 70  
coadec@free.fr  
<http://coadec.free.fr>

# Sommaire

<b>introduction</b>	<b>page 3</b>
<b>I. contexte départemental</b>	<b>page 3</b>
I.1. Conseil Général du Haut-Rhin	page 3
I.2. Contrat Culturel de Territoire	page 4
<b>II. communauté de communes de Cernay et Environs</b>	<b>page 6</b>
II.1. projet culturel de territoire de la CCCE	page 6
II.1.1. objectifs prioritaires du projet culturel	page 6
II.2. mise en œuvre du projet	page 7
II.3. répartition financière par action	page 10
<b>III. espace Grün à Cernay</b>	<b>page 15</b>
III.1. projet culturel	page 15
III.2. aspects budgétaires	page 18
<b>IV. principaux acteurs associés</b>	<b>page 19</b>
IV.1. la Fête de l'Eau à Wattwiller	page 19
IV.2. les 24 fenêtres de l'Avent à Uffholtz	page 19
IV.3. autres partenaires	page 20
<b>V. synthèse sur les partenariats</b>	<b>page 22</b>
V.1. structuration culturelle du territoire	page 22
V.2. élargissement des publics	page 23
<b>VI. projet culturel de territoire et convention : atouts et limites</b>	<b>page 24</b>
<b>conclusion</b>	<b>page 26</b>
liste des personnes consultées	page 29

## **introduction**

Dans le cadre de son soutien au développement culturel des territoires, partie intégrante de la politique départementale pour l'action culturelle, le Conseil Général du Haut-Rhin souhaite évaluer le partenariat mis en œuvre, par convention, avec la Communauté de Communes de Cernay et Environs et l'association de gestion de l'Espace Culturel Grün.

Le caractère expérimental de cette convention rend son observation intéressante car elle pourra permettre de mesurer l'adéquation entre les effets souhaités sur le développement culturel des territoires et les résultats obtenus à l'échelle intercommunale.

Cette évaluation a été réalisée par une analyse des documents remis au CoADeC par les différents partenaires signataires et par des entretiens individuels permettant de préciser les données recueillies et de définir des perspectives de développement pour l'éventuelle reconduction de la convention.

Le présent document met en évidence les actions entreprises par la Communauté de Communes et les acteurs culturels qu'elle soutient et évalue leur pertinence au regard de la convention.

## **I. contexte départemental**

### **I.1. Conseil Général du Haut-Rhin**

En 2002 le Conseil Général du Haut-Rhin met en place un Service du Développement Culturel chargé d'élaborer des propositions pour de nouvelles orientations dans le domaine du développement culturel.

Ces orientations vont s'appuyer sur une double approche : "territoriale" et "par les publics", avec trois domaines d'intervention :

- les expressions artistiques
- les institutions et lieux de diffusion
- le développement culturel des territoires

**L'approche territoriale** passe notamment par l'irrigation culturelle du territoire et une attention particulière portée aux zones rurales, **l'approche par les publics** vise l'élargissement des publics, l'incitation aux pratiques artistiques, la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, la formation des intervenants pour améliorer et valoriser la qualité des projets culturels.

Une volonté s'affirme pour établir des contrats de partenariats afin de favoriser l'émergence de projets structurants pour les territoires en s'appuyant sur les lieux de diffusion et les structures intercommunales.

Il est décidé d'acter un premier contrat de partenariat avec une structure intercommunale manifestant une volonté forte dans le domaine culturel devant permettre la mise en réseau des partenaires culturels et créer une dynamique sur le territoire.

**Le Contrat Culturel Territorial** devra :

- traduire l'engagement du Conseil Général en direction des territoires
- formaliser l'adéquation entre les objectifs culturels du Conseil Général et ceux des territoires pour structurer l'action culturelle intercommunale, fédérer les initiatives locales et rendre les politiques départementales lisibles
- tenir compte des dispositifs partenariaux mis en place par d'autres collectivités sur le territoire.

Il s'agira pour les territoires retenus de :

- formaliser la stratégie culturelle dans un document
- exprimer une volonté politique : avoir la compétence culturelle et affecter des moyens humains au service de l'action culturelle
- être dotés de ressources locales de médiation, diffusion, structuration culturelle

C'est dans ce contexte qu'est signé le premier Contrat Culturel Territorial entre le Conseil Général du Haut-Rhin et la Communauté de Communes de Cernay et Environs et l'Espace Grün de Cernay.

Le Contrat Culturel Territorial se situe dans la continuité d'une convention d'objectifs pluriannuelle (2003-2005) entre le Conseil Général du Haut-Rhin et l'Espace Grün et qui, déjà, était considérée comme la première étape d'un partenariat incluant la CCCE qui avait retenu la culture dans les axes de sa charte de développement.

## **I.2. Contrat Culturel de Territoire**

Il est établi, pour une durée de 3 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2007, **sur la base du projet culturel de territoire rédigé par la Communauté de Communes de Cernay et Environs et du projet artistique et culturel de l'Espace Grün.**

Le Contrat Culturel de Territoire vise le double objectif de favoriser :

- **la structuration culturelle du territoire**, consistant à privilégier la permanence artistique sur l'espace communautaire à travers une incitation à la création, la diffusion et en favorisant les résidences d'artistes.

Cela devra passer par :

- le positionnement de la communauté de communes dans le paysage culturel local en coordinateur de l'action culturelle sur le territoire
- un travail en partenariat avec des opérateurs culturels autour de projets communs (*mise en réseau, mutualisation des moyens*)
- une activité ouverte, lisible et concertée en direction des acteurs culturels locaux et le cas échéant, des bassins de vie voisins
- **l'élargissement des publics** face à l'offre culturelle à travers une véritable politique d'accessibilité fondée sur la sensibilisation des publics, l'incitation aux pratiques artistiques, l'éducation et l'éveil artistique (*actions pédagogiques*).

Cela devra passer par :

- la diversification des modes d'accès à la culture par la mise en place d'actions de sensibilisation, d'ateliers d'expressions artistiques, accessibles à tous les publics, scolaires, périscolaires et en particulier ceux qui relèvent de la compétence du Conseil Général (*collégiens, personnes âgées, défavorisées*)
- le développement d'actions pédagogiques associées aux projets de développement.

Le montant total de subvention accordé par le CG 68 au titre de sa participation à la mise en œuvre du projet culturel de territoire est de **235 500 €** répartis comme suit :

	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
<b>CCCE</b>	50 000 €	51 500 €	53 000 €
<b>Espace Grün</b>	26 000 €	27 000 €	28 000 €
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>76 000 €</b>	<b>78 500 €</b>	<b>81 000 €</b>

Une évaluation globale du projet de territoire sur la durée de la convention est prévue dans l'article 4-2 de la convention.

## **II. communauté de communes de Cernay et Environs**

### **II.1. projet culturel de territoire de la CCCE**

Il s'appuie sur **les constats** suivants qui mettent en évidence le cloisonnement qui existe entre les différentes actions :

- le soutien déjà engagé auprès de l'Espace Grün, la médiathèque, la Fête de l'Eau et les Fenêtres de l'Avent n'a pas réussi à ce jour à mettre en évidence une politique culturelle de territoire visant à la structuration d'un maillage culturel
- les sites du Vieil-Armand et des anciennes mines de Steinbach souffrent d'un déficit de promotion et de communication.

Le projet culturel de territoire pose alors **les axes stratégiques** suivants pour remédier à ce cloisonnement :

- valoriser la densité et le dynamisme culturel du territoire de la communauté de communes
- promouvoir la dimension pédagogique de l'action culturelle de la communauté de communes ; établir les réseaux nécessaires ; susciter des utilisations et initiatives nouvelles
- disposer d'une vision globale, concertée et d'un référentiel sur le développement culturel du territoire
- garantir la lisibilité et la cohérence de l'action collective et individuelle et s'assurer de sa bonne inscription territoriale
- afficher ses ambitions, communiquer et aider à communiquer, attirer et canaliser des partenariats techniques et financiers.

**Le projet culturel arrive donc sur un territoire déjà engagé dans le secteur culturel, disposant de partenaires associatifs et d'équipements structurants, jusqu'alors non fédérés autour d'ambitions communes. Son rôle essentiel va être de définir des objectifs communs à l'ensemble des partenaires culturels.**

#### **II.1.1. objectifs prioritaires du projet culturel**

Le projet culturel de territoire associe une liste d'actions à chacun des objectifs suivant :

- soutenir le travail de **création artistique** dans le territoire
- favoriser la **rencontre artistique et culturelle** avec les publics du territoire, notamment par des échanges avec les artistes et acteurs culturels pour sensibiliser davantage et élargir les publics
- à partir de l'Abri-mémoire à Uffholtz, développer une approche pluridisciplinaire scientifique, conservatoire et artistique, de la Grande Guerre, en Alsace et dans les Vosges et plus particulièrement du Vieil-Armand, afin de participer ainsi à l'enrichissement et à la diffusion de la thématique "**Histoire-Mémoire-Citoyenneté**", en renvoi vers l'actualité.
- favoriser les dimensions pédagogiques culturelles et scientifiques dans la mise en valeur et l'animation du **patrimoine minier** de Steinbach et promouvoir ces dimensions



- faire évoluer le positionnement de la Communauté de Communes de Cernay et Environs pour qu'elle **fédère et coordonne** l'action culturelle et qu'elle puisse également, selon les cas, initier, impulser et soutenir des actions.

## **II.2. mise en œuvre du projet**

La CCCE compte environ 15 000 habitants.

La convention signée avec le Conseil Général du Haut-Rhin représente bien sûr l'assurance d'un apport de moyens financiers pour mener à bien la politique culturelle. Cependant, l'enveloppe budgétaire n'est pas l'avantage principal de la convention dont le premier effet est de conforter les élus dans leurs orientations culturelles. En effet, l'expertise reconnue au Conseil Général dans le domaine culturel agit comme un levier auprès des élus du territoire qui se trouvent confortés dans leurs choix. Le soutien à la manifestation autour de l'art contemporain, organisée à Wattwiller dans le cadre de *La Fête de l'Eau*, illustre bien cet effet d'entraînement.

La convention a initié la mise en place d'un **groupe culture** qui rassemble les principaux acteurs culturels de la communauté de communes avec l'objectif de **travailler ensemble** à une meilleure visibilité de la politique culturelle intercommunale.

La politique culturelle d'un territoire ne peut en effet se contenter d'être l'agrégat de pratiques et de projets menés de manière unilatérale par des partenaires ayant chacun leurs objectifs et leurs moyens propres. Si la préservation et même la mise en évidence des particularités de chacun et des compétences propres sont essentielles à la pluridisciplinarité de l'action culturelle et à la diversité de l'offre faite aux populations, il est tout aussi important de déterminer des champs d'action communs et d'**œuvrer pour la complémentarité des projets**.

Le groupe culture se réunit tous les deux mois. Sa composition est représentative des forces vives de la communauté de communes dans le secteur culturel.

Il rassemble :

- le directeur de l'*Espace Grün*
- la directrice artistique de la *Fête de l'Eau*
- la directrice de la médiathèque
- des représentants du *Festival 24 fenêtres de l'Avent*
- l'agent de développement culture de la CCCE
- le vice-président de la commission culture de la CCCE
- le directeur du centre socioculturel Agora
- le médiateur culturel de l'Institut Saint André

L'organisation du travail dans ce groupe a permis, dans un premier temps, la **rencontre et l'échange entre les différents partenaires** qui, bien qu'agissant sur le même territoire, ne se connaissaient pas forcément. De plus, pour les personnes qui ne sont pas acteurs culturels mais plutôt du côté des publics (*Institut Saint André, Centre Socioculturel*), cela a été l'occasion de se familiariser avec les impératifs et les objectifs de l'action culturelle.

Une deuxième étape a consisté à **aider le festival des 24 fenêtres de l'Avent à structurer son projet artistique et culturel** et à le développer de manière à accéder à des financements.

Dans un même temps, s'impose l'idée de **mettre en place des formations autour de la médiation**. Ce travail s'est concentré sur l'action de *la Fête de l'Eau* autour de l'art contemporain. La réflexion a permis notamment de revoir le fonctionnement des visites scolaires et d'en améliorer la qualité, en y intégrant un atelier de pratique artistique.

C'est également dans cette même période que la coopération entre les *24 fenêtres de l'Avent* et l'Espace Grün s'est concrétisée par une participation de la Cie L.A.S.O.U.P.E., en résidence à l'Espace Grün, au festival.

Enfin, une troisième période est en mouvement pour **développer les actions en direction de publics divers** (*maison de retraite, association de prévention...*) avec la volonté de rendre les propositions artistiques et culturelles accessibles au plus grand nombre en se rapprochant des publics.

Cette année verra aussi la réalisation d'un film sur la *Fête de l'Eau* pour présenter le travail de l'association et les moments forts de la manifestation. Ce document pourra également être un support d'évaluation pour montrer aux élus et partenaires culturels le travail accompli lors de cet événement.

**Si le projet de territoire peut être perçu, dans un premier temps, comme la mise bout à bout d'actions déjà engagées, on s'aperçoit que sa formalisation a créé des rencontres elles-mêmes génératrices de nouveaux projets et de cohésion territoriale.**

La mise en place du groupe culture et les actions initiées durant les trois ans de convention ont démontré la nécessaire concertation entre les acteurs pour tendre vers une politique culturelle de territoire axée sur le développement des publics et le soutien à la création.

La communauté de communes souhaite à présent **poursuivre la réflexion engagée et, tout en gardant ses objectifs initiaux, développer les outils adaptés pour les réaliser :**

▪ **créer des liens entre culture et tourisme**

▫ le **festival les 24 Fenêtres de l'Avent**, organisé par le foyer St Erasme, association d'éducation populaire, est un festival de spectacles joués chez les habitants. Chaque soir de la période de l'Avent, un "berger" (*élu, responsable associatif...*) mène le public jusqu'au lieu du spectacle. Le spectacle présenté en extérieur est court, il est suivi d'un moment convivial. Cette formule simple attire tous les soirs un nombre important de spectateurs. La communauté de communes va engager une réflexion sur la pertinence d'associer cet événement culturel à une communication ciblée sur un public touristique "disponible" sur le territoire en cette période de Noël.

▫ de même, le **patrimoine de mémoire**, qui fait l'objet d'une réflexion en terme touristique dont la communauté de communes est l'acteur principal, pourra être associé à une orientation plus forte vers les domaines artistiques. L'ouverture à une dynamique multi-acteurs (*CCCE, acteurs culturels, artistes...*) compléterait le nécessaire travail de mémoire par une recontextualisation à travers les discours artistiques contemporains.

**L'Abri-Mémoire** de Uffholtz sera réaménagé, dans le cadre du prochain contrat de projets Etat-Région 2007-2013, dans une perspective de

valorisation touristique et culturelle. Il accueillera un centre ressource, des artistes en résidence et mènera des actions culturelles autour du patrimoine de mémoire.

- les **sites des mines du Steinbach** sont animés durant l'été par deux guides conférenciers (*formés par un archéologue minier*). Différentes actions en direction des scolaires y sont mises en place, notamment autour de deux malles pédagogiques et des animations proposées par le Centre Permanent d'Education à l'Environnement.

- concernant le **site du Hartmannswillerkopf**, après une exposition sur les peintures de guerre en 2005, un projet d'accueil d'une compagnie en résidence (*en coopération avec l'Espace Grün*) pour un travail sur le thème de la guerre, est en train de voir le jour. De même le fonds iconographique va être développé et une stagiaire (*étudiante*) va être embauchée pour numériser des documents. Des chantiers de restauration seront mis en place et accompagnés d'actions de sensibilisation sur ce type de patrimoine (*tranchées, ouvrages militaires...*).

- **développer l'accueil d'artistes en résidence**

- en 2005, la CCCE a accueilli en résidence un artiste plasticien et un photographe pour un travail commun. Un écrivain sera accueilli en 2007 autour du site du Vieil Armand et plus généralement de la guerre de 14-18.

La CCCE va recruter un stagiaire pour faire un recensement des lieux pouvant héberger des artistes en résidences et des lieux d'ateliers pour des artistes. Ce travail permettra une utilisation optimale des ressources du territoire et devrait entraîner une présence artistique plus régulière sur la communauté de communes en facilitant l'accueil d'artistes par les partenaires culturels.

- **ouverture vers les publics**

- pour poursuivre le travail du médiateur culturel engagé durant 4 mois en 2005 (*en coopération avec l'Espace Grün et la Fête de l'Eau*), pour établir des liens avec les associations et les établissements scolaires du territoire, des rencontres vont être organisées par la CCCE. Il s'agira d'améliorer la circulation de l'information culturelle en direction de publics ciblés (*maisons de retraite, associations...*) et de donner naissance à des projets de coopérations entre ces publics et les acteurs culturels.

La CCCE est en période de **réécriture du projet culturel** avec pour objectif de le rendre plus concret en faisant correspondre à chaque objectif des actions ciblées.

L'actuel projet semble déjà bâti avec cette volonté et peut-être sera-t-il pertinent d'alléger le prochain en limitant les actions listées afin de ne pas enfermer les acteurs culturels et la CCCE dans un cadre trop rigide.

La coordination et la mise en œuvre des actions spécifiques de la CCCE seront assurées par l'**agent de développement patrimoine, culture et tourisme**<sup>1</sup> de la CCCE (*dont les missions ne concernent pas le HKW*).

---

<sup>1</sup> ce poste est soutenu au titre de la politique départementale de Développement Local  
Conseil Général du Haut-Rhin

### II.3. répartition financière par action

#### Soutenir le travail de création artistique

<i>Fête de l'Eau</i>				
	2005		2006	
<b>Budget</b>	20 000		21 000	
<b>Part CCCE</b>	10 000	Taux d'exécution	9 000	Taux d'exécution
<b>Part CG 68</b>	10 000	100%	12 000	100%
<b>mandaté</b>	20 000		21 000	

<i>Espace Grün</i>				
	2005		2006	
<b>Budget</b>	50 000		50 000	
<b>Part CCCE</b>	50 000	Taux d'exécution	50 000	Taux d'exécution
<b>Part CG 68</b>	*	100%	*	100%
<b>mandaté</b>	50 000		50 000	

\* La subvention du Conseil Général, soit 26 000 € pour 2005 et 27 000 € pour 2006, est versée directement à l'Espace Grün et n'apparaît donc pas dans les comptes de la CCCE

<i>24 fenêtres de l'Avent</i>				
	2005		2006	
<b>Budget</b>	12 000		13 000	
<b>Part CCCE</b>	3 000	Taux d'exécution	2 000	Taux d'exécution
<b>Part CG 68</b>	9 000	100%	11 000	100%
<b>mandaté</b>	12 000		13 000*	

<b>TOTAL : Soutenir le travail de création artistique</b>				
	2005		2006	
<b>Budget</b>	82 000		84 000	
<b>Part CCCE</b>	63 000	Taux d'exécution	61 000	Taux d'exécution
<b>Part CG 68</b>	19 000	100%	23 000	100%
<b>mandaté</b>	82 000		84 000	

#### Remarques

Pour l'objectif "Soutenir le travail de création artistique", la part de la CCCE est légèrement en baisse entre 2005 et 2006 alors que la part du Conseil Général a augmenté.

Le taux d'exécution est à 100% pour les deux années.

**Favoriser la rencontre artistique et culturelle avec les publics**

**Médiathèque : actions de sensibilisation à l'art**

	2005		2006	
<b>Budget</b>	12 000		10 000	
<b>Part CCCE</b>	6 000	Taux d'exécution	3 000	Taux d'exécution
<b>Part CG 68</b>	6 000	61%	7 000	52%
<b>mandaté</b>	7 300		5 321	

**Poste de médiateur culturel (Fanny Munsh)**

	2005		2006	
<b>Budget</b>	3 700 ccce + 3 700			
<b>Part CCCE</b>	3 700	Taux d'exécution		Poste de stagiaire non reconduit
<b>Autre</b>	1 850 (Grün) + 1 850 (Fête de l'Eau)	CCCE		
<b>mandaté</b>	3 657	100%		

**Fête de l'Eau : actions avec les scolaires**

	2005		2006	
<b>Budget</b>	3 500		2 500	
<b>Part CCCE</b>	1 000 + 500 CAF	Taux d'exécution	500	Taux d'exécution
<b>Part CG 68</b>	2 000	env. 100%	2 000	49%
<b>mandaté</b>	3 446		1 236	

**TOTAL : favoriser la rencontre artistique et culturelle avec les publics**

	2005		2006	
<b>Budget</b>	19 200		12 500	
<b>Part CCCE</b>	11 200	Taux d'exécution	3 500	Taux d'exécution
<b>Part CG 68</b>	8 000	75%	9 000	52%
<b>mandaté</b>	14 403		6 557	

**Remarques**

Pour l'objectif "Favoriser la rencontre artistique et culturelle avec les publics", la part de la CCCE est également en baisse entre 2005 et 2006 alors que la part du Conseil Général a augmenté.

Le taux d'exécution est faible. Pour 2006, il ne représente que la moitié de ce qui était prévu. Cet écart est du, en partie, à la baisse significative des transports scolaires vers la Fête de l'Eau. Il semble que la qualité de l'accueil (organisation d'ateliers, visite guidée) a été favorisée plutôt que la quantité (nombre de classes déplacées).

**Enrichir et diffuser la thématique Histoire/Musée/Citoyenneté**

**TOTAL : Enrichir et diffuser la thématique Histoire/Musée/Citoyenneté**

	2005		2006	
<b>Budget</b>	29 000		39 931	
<b>Part CCCE</b>	10 000	Taux d'exécution	21 431	Taux d'exécution
<b>Part CG 68</b>	19 000	46%	18 500	68%
<b>mandaté</b>	13 281		27 193	

Dont

**Accueil d'artistes en résidence à l'Abri Mémoire**

	2005		2006	
<b>Budget</b>	5 000		5 000	
<b>Part CCCE</b>	-	Taux d'exécution	2 000	Taux d'exécution
<b>Part CG 68</b>	5 000	100%	3 000	0%
<b>mandaté</b>	5 000		-	

**Remarques**

Avec un taux d'exécution faible pour les deux années et la disparition en 2006 de la ligne "Accueil d'artistes en résidence à l'Abri Mémoire", on constate que l'objectif "Enrichir et diffuser la thématique Histoire/Musée/Citoyenneté" a du mal à trouver sa place dans l'organisation de la politique culturelle intercommunale.

**Favoriser les dimensions pédagogiques et scientifiques : mines du Steinbach**

**TOTAL : Favoriser les dimensions pédagogiques et scientifiques dans la mise en valeur du site minier du Steinbach**

	2005		2006	
<b>Budget</b>	8 600			
<b>Part CCCE</b>	5 600	Taux d'exécution		
<b>Part CG 68</b>	3 000	46%		
<b>mandaté</b>	3 919			

**Remarques**

Le taux d'exécution est faible pour l'année 2005 et l'année 2006 voit la disparition des budgets alloués à cet objectif.

**Renforcer le positionnement de la CCCE**

**TOTAL : Renforcer le positionnement de la CCCE (mise en place d'un fonds d'initiative culturelle)**

	2005		2006	
<b>Budget</b>	2 000		2 000	
<b>Part CCCE</b>	1 000	Taux d'exécution	1 000	Taux d'exécution
<b>Part CG 68</b>	1 000	0%	1 000	150%
<b>mandaté</b>	-		3 000	

**Remarques**

Le fonds d'initiative culturelle n'a pas été mis en place en 2005 mais par ailleurs l'année 2006 voit un taux d'exécution de 150% (notamment avec l'attribution d'une aide de 1 000 € à la troupe de théâtre "Les autres", troupe de théâtre de jeunes du Foyer St Erasme).

<b>GRAND TOTAL</b>				
	<b>2005</b>		<b>2006</b>	
<b>Budget</b>	144 500		138 431	
<b>Part CCCE</b>	90 800	Taux d'exécution	86 931	Taux d'exécution
<b>Part CG 68</b>	50 000	79%	51 500	87%
<b>mandaté</b>	113 603		120 750	

#### Remarques

- le montant total et le taux d'exécution ont augmenté entre 2005 et 2006
- pour les deux années, la part du Conseil Général est conforme aux engagements de la convention
- la part de la CCCE a légèrement diminué mais cela peut être dû à certains montant non entièrement pris en compte dans les documents (*transport des publics*)
- la participation financière du Conseil Général s'élève à 44% du budget réalisé. Le montant alloué directement à l'Espace Grün vient s'y ajouter mais n'est pas pris en compte dans ce tableau qui ne concerne que le budget culturel de la CCCE.

programme d'actions 2007				
	actions	CCCE	CG 68	total
Soutenir le travail de création artistique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fête de l'Eau</li> <li>▪ 24 fenêtres</li> <li>▪ Espace Grün</li> </ul>	64 980	21 020	86 000
Enrichir et diffuser la thématique Histoire/Musée/Citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ développement des collections Abri-Mémoire</li> <li>▪ conférences et rencontres</li> <li>▪ accueil d'artistes en résidences (Abri-Mémoire)</li> <li>▪ chantier de restauration HWK</li> </ul>	13 410	16 590	30 000
Favoriser les dimensions pédagogiques et scientifiques dans la mise en valeur du site minier du Steinbach	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ documents et conférences</li> </ul>	1 340	1 660	3 000
Favoriser la rencontre artistique et culturelle avec les publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ création d'un film à vocation pédagogique</li> <li>▪ actions de sensibilisations</li> <li>▪ médiathèque (expos, stages, conférences)</li> <li>▪ formation à la médiation artistique</li> </ul>	7 340	10 960	18 300 + 1 500 autre financement (film pédagogique)
Divers	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ recrutement vacataire guide-conférencier</li> <li>▪ exposition rencontre vidéaste français/photographe allemand</li> </ul>	3 730	2 770	6 500
<b>TOTAL</b>		<b>90 800 €</b>	<b>53 000 €</b>	<b>145 300 €</b>

### Remarques

Les prévisions pour les actions 2007 restent dans le même esprit que pour les exercices précédents avec cependant une modification notable :

- forte augmentation du pourcentage pour *favoriser la rencontre artistique et culturelle avec les publics* qui passe de 9% en 2006 à 21% en 2007.

Ces chiffres indiquent une volonté de développer les actions de sensibilisation en vue de l'élargissement des publics. En cela ils traduisent les sentiments exprimés par plusieurs interlocuteurs qui ont souligné, au cours de l'étude, la faiblesse de la politique culturelle dans ce domaine.

La CCCE devra être attentive à conserver une vraie place à la création et au soutien aux artistes (*diffusion, résidences*) pour ne pas réorienter sa politique culturelle vers une systématisation des actions d'animation, dont les objectifs ne sont pas les mêmes.



### III. Espace Grün à Cernay

#### III.1. projet culturel

L'Espace Grün est situé au centre de la commune de Cernay.

Alliant des fonctions festives à des fonctions culturelles, cet équipement est un lieu incontournable de la vie sociale du territoire. Au travers de toutes ses activités (*spectacles, projections, ateliers, stages, locations...*) c'est plus de 73 600 personnes qui ont été accueillies en 2006 à l'Espace Grün.

Le projet culturel et artistique de l'Espace Culturel Grün fait partie intégrante du projet culturel porté par la Communauté de Communes de Cernay et Environs.

L'espace Grün articule son projet autour de cinq axes principaux :

- la diffusion
- les résidences et les créations
- les actions culturelles
- un projet au service des territoires et de leurs publics
- un espace oeuvrant au sein de réseaux et tissant des collaborations

Pour ce qui concerne la **diffusion de spectacles**, les chiffres de fréquentation sont rarement un critère pertinent d'évaluation pour ce qui concerne la programmation de spectacles vivants. Ils dépendent grandement d'un nombre important de variables comme le risque artistique pris par le programmateur suivant les saisons. On peut constater sur le tableau ci-dessous que ces chiffres sont pondérés par les taux de remplissage par rapport à la jauge fixée. Ainsi en 2005 le public a été nettement plus nombreux mais le taux de remplissage est légèrement inférieur à 2004. Cela tend à montrer que sur ces deux années, malgré une différence de plus de 1 500 spectateurs, la réponse du public à l'offre de spectacle est quasiment équivalente.

	2004	2005	2006	2007
<b>nombre de spectacles</b>	22	31	25	en cours
<b>nombre de représentations</b>	42	58	52	-
<b>public total</b>	8 789	10 340	8 267	-
<b>taux de remplissage/jauge fixée</b>	80%	79%	68%	-

La **diffusion de cinéma** atteint une moyenne annuelle de 32 000 spectateurs sur les trois dernières années.

Conformément à son projet culturel et artistique, l'Espace Grün favorise la relation entre les publics et les artistes en organisant des **résidences**. Ces périodes de résidence allient une **aide à la création** pour les artistes (*mise à disposition du plateau, coproduction, achat de spectacles...*) et une phase d'**actions culturelles** (*ateliers théâtre, rencontres, répétitions publiques, animations, stages...*).

Certains Conseils Généraux en sont arrivés à conditionner les aides attribuées aux équipements culturels à l'organisation de résidences et d'actions de sensibilisations. Le constat est clairement établi que la diffusion non accompagnée par ce type d'actions n'a aucun effet sur le développement des publics.

On peut noter dans le tableau ci-dessous que l'Espace Grün a entamé une coopération longue avec la compagnie L.A.S.O.U.P.E. ce qui permet aux artistes d'adapter leur travail au territoire d'implantation et de lier de véritables relations aussi bien avec les publics qu'avec les autres acteurs culturels. Ce type de partenariat est porteur de coopérations et de projets nouveaux (*voir la participation de la Cie au festival des 24 Fenêtres*).

### Les résidences à l'Espace Grün

<b>2004-2005</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Compagnie L.A.S.O.U.P.E. : marionnette, théâtre et musiques</li> <li>▪ Cie Océco, Olivier Chapelet : théâtre</li> </ul>	<b>Lorraine Alsace</b>
<b>2005-2006</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Compagnie L.A.S.O.U.P.E. : marionnette, théâtre et musiques</li> <li>▪ Compagnie la Scabreuse : cirque, musique, danse...</li> <li>▪ Le Théâtre du Marché aux Grains : théâtre</li> <li>▪ Cie du 13 ème quai, Guillaume Bertrand : cirque</li> </ul>	<b>Paris Alsace Franche-Conté</b>
<b>2006-2007</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Compagnie L.A.S.O.U.P.E. : marionnette, théâtre et musiques</li> <li>▪ 01 STUDIO : Cécile Huet - théâtre, multimédia</li> <li>▪ Compagnie La Puce à l'Oreille, théâtre de doigts</li> </ul>	<b>Alsace Alsace</b>

**L'Espace Grün est fortement impliqué dans le tissu culturel** départemental et régional, notamment par le biais de son directeur. Cette implication est essentielle à l'identification du lieu comme croisement de dynamiques multiples. Le rayonnement de l'espace culturel est le meilleur ambassadeur de l'image du territoire à l'extérieur. Un panorama des coopérations à l'œuvre (*portées par l'Espace Grün – en tant qu'équipement culturel - ou par son directeur*) donne une idée des structures dans lesquelles l'Espace Grün est représenté, dans lesquelles par conséquent la communauté de communes est présente :

- Membre du réseau Résonance : réseau de diffuseurs de 6 lieux du Sud Alsace dans lesquels les abonnés de l'un bénéficient de tarifs particuliers chez tous les autres
- Membre de l'association "Quint'Est" : diffuseurs des 5 régions du Grand Est
- Membre du comité d'experts de la Région Alsace
- Membre du comité de sélection de Scènes d'Alsace (ACA)
- Membre du comité de pré-sélection pour les Régionales
- Vice-président de l'association Alsace Cinéma (*festival Augenblick*)
- Coordinateur départemental de l'opération Collèges au Cinéma
- Scène Thur Doller : coopération active avec le Relais Culturel Régional de Thann
- Signataire d'une Charte d'Initiative Culturelle (CHIC) avec la Région Alsace

A ces participations à de nombreux dispositifs, s'ajoutent des partenariats divers :

- la Fête de l'Eau à Wattwiller (*parcours d'art contemporain*)
- le festival Entrelacs (*art contemporain*)
- l'AJC de Wattwiller (*danse amateur*)
- l'IRCOS (*comité d'entreprises*)
- les Migrateurs (*association pour les arts du cirque en Alsace*)
- la médiathèque de Cernay
- les Fenêtres de l'Avent à Uffholtz
- les Chrysalides (*théâtre amateur*)
- la Filature (*scène nationale de Mulhouse*)
- "Espoirs en 35m/m", festival de cinéma organisé par le BEL AIR de Mulhouse
- Festival Momix organisé par le CREA de Kingersheim

**Concernant la convention avec le Conseil Général et le projet culturel de territoire de la CCCE**, l'Espace Grün souligne l'importance de l'initiative de création d'un groupe culture réunissant les partenaires culturels du territoire.

Des préoccupations communes voient le jour. Le souhait d'organiser des résidences d'artistes est partagé, il est moteur de réflexions qui pourront aboutir sur une mutualisation de moyens.

Ce groupe culture a permis l'organisation d'une **rencontre avec les élus** : les projets et les actions ont été présentés pour donner aux élus un panorama de ce qui se passe sur le plan culturel dans la communauté de communes.

De même, la **visite de l'institut Saint André**, organisée par son médiateur culturel (*qui participe au groupe culture*), a changé le regard des acteurs culturels sur l'institut et à terme fait – ou fera – émerger des envies de coopération.

Les coopérations culturelles à l'œuvre au sein de la CCCE se sont également traduites par **l'embauche conjointe par l'Espace Grün et la Fête de l'Eau** d'une médiatrice sur les expositions d'art contemporain à l'Espace Grün, à la médiathèque et lors de la Fête de l'Eau. La fréquentation des expositions à l'Espace Grün a très vite augmenté en mobilisant des publics nouveaux. Cela montre que la médiation n'est pas un vain mot et que la sensibilisation de publics n'ayant pas de relations spontanées avec la culture passe par un accompagnement.

**L'Espace Grün s'est conformé aux engagements de son projet culturel et a réalisé toutes les actions projetées.**

Pour l'avenir, cette équipe souhaite engager une coopération avec une équipe artistique pour **mettre en place une résidence véritablement tournée vers l'action culturelle** et la rencontre avec les populations. Les résidences récentes ayant favorisé le travail de création.

Dans le même esprit, une attention particulière sera apportée aux **actions de médiation** pour développer des projets notamment en direction des écoles primaires et maternelles et du centre socioculturel Agora.

Enfin, la poursuite des partenariats engagés (*Fête de l'Eau, 24 Fenêtres...*) devrait voir l'émergence de **projets collectifs entre opérateurs culturels**.

### III.2. aspects budgétaires

Concernant les aspects budgétaires, il faut noter que les subventions du Conseil Général sont versées directement à l'Espace Grün, sans passer par la CCCE. Ce fonctionnement garantit l'autonomie du centre culturel et pérennise les relations entre l'équipement culturel et la collectivité départementale.

Evolution du budget de l'Espace Grün									
	2004		2005		2006		2007		
Budget global	prév. 640 573		prév. 703 543		prév. 683 674		prév. 773 090		
	réal. 682 580		réal. 718 083		Réal. 773 221		-		
Autofinancement	prév. 186 963	29%	prév. 231 951	33%	prév. 224 050	33%	236 900	31%	
	réal. 234 977	34%	réal. 240 977	34%	réal. 278 372	36%			
% subvention CCCE	prév. 41 161	6%	prév. 50 000	7%	prév. 50 000	7%	50 000	6,4%	
	réal. 39 502	6%	réal. 47 985	7%	réal. 47 985	6%			
% subvention CG	prév. 24 500	3,8%	prév. 26 604	3,7%	prév. 27 000	4%	28 000	4%	
	réal. 23 512	3,4%	réal. 24 952	3,4%	réal. ≈ 25 600	≈3%			
Part artistique (hors cinéma)	prév. 113 974	18%	prév. 122 391	17%	prév. 115 133	17%	178 500	23%	
	réal. 123 043	18%	réal. 170 244	24%	réal. 179 695	23%			

#### Remarques

- La part d'autofinancement est supérieure à 30% pour les 4 années consécutives, ce qui est tout à fait satisfaisant pour un équipement culturel ayant les missions de l'Espace Grün, c'est à dire ne se contentant pas de faire de la diffusion de spectacles ou de films à succès.
- Le montant de l'aide du Conseil Général est de l'ordre de 4%. A cette aide financière, il convient d'ajouter la valeur ajoutée symbolique que représente le soutien du Conseil Général. Ce soutien en effet est une reconnaissance de la qualité du travail artistique et culturel de l'équipement et sert de "déclencheur" pour d'autres aides, notamment celles des collectivités qui n'ont pas d'expertise culturelle (ex : *communauté de communes*).
- Avec environ 20% de son budget consacré à l'artistique (*hors cinéma*), l'Espace Grün se place dans la moyenne des équipements culturels ayant les mêmes missions.

## IV. principaux acteurs associés

### IV.1. la Fête de l'Eau à Wattwiller

Cette manifestation autour des arts plastiques est organisée par une association de bénévoles associée à une directrice artistique qui garantit par sa compétence un **parti pris artistique de qualité**.

La Fête de l'Eau à Wattwiller place les arts plastiques au centre d'une commune de 1 600 habitants et accompagne le public dans sa découverte des pratiques contemporaines.

Les œuvres sont exposées dans la rue, dans un jardin, une fontaine, au centre de la commune, directement accessibles à tous.

La Fête de l'Eau est centrée sur l'exposition estivale mais met en place des actions qui rendent son action visible sur d'autres périodes de l'année.

**Des partenariats sont à l'œuvre** avec l'Espace Grün (2 expositions par an) et avec la médiathèque (1 exposition par an). Actuellement une stagiaire, engagée pour 6 mois pour **la médiation sur la Fête de l'eau**, est basée à l'espace Grün. Son intervention permet pour la première fois que des groupes, autres que le public des spectacles ou du cinéma, visitent les expositions de l'Espace Grün. La stagiaire va également intervenir sur l'exposition de la médiathèque.

Pour les organisateurs de cette manifestation, la mise en place d'**un projet culturel de territoire est un atout** pour engager des relations avec les autres acteurs culturels du territoire. C'est le cas avec l'Espace Grün et la médiathèque et d'autres projets communs pourraient voir le jour. A terme, la place des arts plastiques sur la communauté de communes pourrait évoluer vers une présence plus régulière sur l'année avec l'organisation d'expositions mais aussi d'ateliers auprès de partenaires ciblés (*maison de retraite, foyer Saint André...*).

L'association a su instaurer un équilibre entre les différents partenaires publics tout en sollicitant des partenariats privés qui représentent 20 % du budget total en 2005 et 25 % en 2006 (*hors valorisations du bénévolat et soutiens techniques*).

### IV.2. les 24 fenêtres de l'Avent à Uffholtz

Depuis sa première édition en 2001, ce festival cumule les originalités :

- **extérieur en hiver** alors que la plupart des festivals misent sur le beau temps
- **chez les habitants** (*chaque soir un habitant différent met son espace privé à la disposition du festival*)
- **spectacles courts** suivis d'un moment convivial
- mêle **professionnels et amateurs** (*12 spectacles professionnels et 12 amateurs*)
- un **moment fort par jour** durant 24 jours
- travail avec les **scolaires**
- accueil de **compagnies en résidence** et coopérations avec des pays étrangers (*accueil de compagnies, de groupes de jeunes, échanges*)

Toute l'organisation du festival est prise en charge par des bénévoles. A terme, cela peut devenir une limite du festival dans la mesure où **les bénévoles s'épuisent car l'organisation devient de plus en plus lourde.**

Le budget total est de l'ordre de 100 000 € (*y compris la valorisation du bénévolat pour 32 000 €*), avec un financement de 13 000 € assuré dans le cadre de la convention entre le Conseil Général et la CCCE et 6 000 € assuré par la commune de Uffholtz.

**La part artistique représente environ 36 % du budget total du festival (et 56% si l'on enlève la valorisation du bénévolat).**

La participation des responsables de l'organisation du festival au groupe culture de la CCCE permet au festival d'intégrer de plus en plus une logique culturelle qui favorise sa reconnaissance par les interlocuteurs culturels.

Les 24 Fenêtres de l'Avent est un festival qui participe à la dynamique territoriale et qui sait inclure dans son organisation aussi bien les acteurs culturels que de nombreux partenaires locaux (*écoles, institut Saint André, associations, commerçants, élus*).

### **IV.3. autres partenaires**

#### **L'Institut Saint André**

Cet institut accueille des personnes ayant un handicap mental (*400 personnes à temps plein et 350 en journée*).

L'art et la culture y sont présents au quotidien par le biais d'un artiste peintre embauché à temps complet pour animer des ateliers ainsi que deux musicothérapeutes et des vacataires dans différentes disciplines (*arts plastiques, théâtre*).

Le médiateur culturel de l'institut participe aux réflexions du groupe culture de la CCCE. Cela lui permet d'avoir des **contacts réguliers avec les acteurs culturels** du territoire et de **mettre en évidence les besoins particuliers des résidents**. C'est à son initiative que les membres du groupe ont visité l'institut.

L'institut est un "consommateur" régulier de l'offre culturelle :

- visites régulières à la médiathèque et participation aux animations qui y sont organisées
- spectacles à l'Espace Grün
- visites d'expositions lors de la Fête de l'Eau
- participation au Festival des 24 Fenêtres
  - les visuels de communication de la dernière édition ont été réalisés par des résidents
  - un groupe de résidents a présenté "une fenêtre"

La poursuite du travail du groupe culture pourrait déboucher sur des interventions d'artistes au sein même de l'institut et des coopérations plus abouties.

## Centre socioculturel Agora

Il accueille un public de la commune de Cernay, âgé pour l'essentiel de 3 à 17 ans. Son travail est axé l'apprentissage de la rencontre, de la curiosité par rapport à l'autre et passe par les croisements entre les diverses cultures.

Le centre n'a pas de mission culturelle proprement dite mais est intéressé pour **donner à ses différentes activités une dimension culturelle** et permettre aux enfants de fréquenter les lieux de culture.

Comme la CCCE pilote le Contrat Enfance Jeunesse, les relations avec elle sont régulières et la participation du directeur du centre au groupe culture de la CCCE va dans ce sens puisqu'il y rencontre les acteurs culturels du territoire, se tient au courant des projets et est partie-prenante des actions culturelles.

- le centre Agora emprunte des livres à la **médiathèque** et participe aux activités, dont l'heure du conte organisée toutes les semaines
- le centre assiste à certains spectacles de l'**Espace Grün** mais le partenariat dépasse la simple attitude de "consommation" et passe aussi par le conseil et l'aide logistique de Grün pour certains projets (*ex : tournage d'un film*)
- un groupe d'enfants se déplace chaque année à la **Fête de l'Eau**. L'année dernière, un centre de loisirs organisé par l'Agora, a sensibilisé les enfants sur le thème retenu par la Fête de l'Eau (*l'océan*)
- avec **les 24 Fenêtres**, la réflexion est en cours du côté des deux structures et la coopération aboutira un jour prochain sur un partenariat

## Médiathèque de Cernay et environs

Ouverte depuis mars 1999, intercommunale depuis janvier 2000, la médiathèque est passée de 90 000 prêts en 2000 à 170 000 aujourd'hui.

Avec un fonds de plus de 30 000 livres, 5 000 supports audiovisuels et 5 000 CD, et avec une extension de locaux prévue prochainement, la médiathèque est en passe de devenir une médiathèque de secteur ce qui lui permettra d'obtenir une subvention de fonctionnement du Conseil Général à travers une convention avec la Médiathèque Départementale.

Sur la CCCE, elle est un équipement structurant de la vie culturelle et de la vie sociale. Sa directrice participe aux réflexions du groupe culture et souligne les coopérations qui en naissent. Que ce soit avec la Fête de l'Eau pour des expositions, avec l'Espace Grün pour des cycles de lectures, en partenariat avec le lycée du bâtiment, **les projets des différents acteurs culturels se croisent et se complètent**. Quand, par exemple, la médiathèque va faire une exposition sur "Littérature et cinéma fantastique", Grün va programmer un film fantastique.

On voit bien que ces différentes coopérations, qui parfois ne portent pas forcément sur des événements de grande envergure, donnent du sens à l'action culturelle intercommunale.

Comme d'autres partenaires, la médiathèque souligne que les trois années passées ont permis un démarrage, fait naître la volonté de travailler ensemble, et que c'est maintenant, passée cette première étape de prise de contacts et de connaissance mutuelle, que va se concrétiser véritablement l'action commune.

## V. synthèse sur les partenariats

Si la convention entre le CG 68, la CCCE et l'Espace Grün devait être résumée en un mot, ce serait certainement "partenariat". En effet, la plus belle réussite de cette convention est d'avoir initié - ou formalisé dans certains cas – des coopérations diverses entre acteurs culturels d'une part et entre ces derniers et les forces vives du territoire (*associations, centre socioculturel, institut Agora, établissements scolaires de tout niveau*).

Les partenaires et projets évoqués tout au long de ce document d'évaluation sont les signes de la mise en œuvre, par la CCCE et les acteurs culturels du territoire, des engagements pris par convention et détaillés dans le projet culturel de territoire et dans le projet culturel de l'Espace Grün.

Aux termes de la convention, les actions mises en œuvre doivent poursuivre le double objectif de *structuration culturelle du territoire* et d'*élargissement des publics*.

### V.1. structuration culturelle du territoire

Elle est à l'œuvre par la diversité des projets et la mobilisation des acteurs culturels. La communauté de communes est composée de **quatre communes dans lesquelles la culture est fortement présente** sous une forme ou une autre.

- Cernay : Espace Grün / Médiathèque
- Steinbach : vallon minier de Steinbach
- Uffholtz : festival des 24 Fenêtres de l'Avent / Abri-Mémoire
- Wattwiller : Fête de l'Eau / site du Hartmannswillerkopf

Ces sites, ces équipements et ces événements ont un rayonnement qui dépasse de loin le cadre de leur commune d'implantation, qui dépasse également les limites de la CCCE. Ils participent tous à l'image de la CCCE et à la volonté d'aménagement culturel du territoire du Conseil Général du Haut-Rhin.

Pour améliorer le rayonnement territorial du projet culturel aux communautés de communes voisines, il serait pertinent d'**associer le Pays Thur Doller**, à titre d'information, aux réunions du groupe culture.

Le Pays n'a pas inscrit la culture dans ses priorités mais il pourrait être un bon **relais de communication** vers les territoires limitrophes. Sa participation est aussi envisageable pour des actions de formation (*notamment auprès des bénévoles associatifs*) que le groupe culture de la CCCE peut mettre en place.

Le souhait de développer les actions de formation a d'ailleurs été évoqué au cours des entretiens que nous avons menés avec les acteurs culturels de la CCCE. Ces actions (*en direction des acteurs culturels mais aussi des élus, des responsables associatifs*) permettraient de poursuivre la définition des objectifs et des outils d'action culturelle communs, de mener une réflexion concertée en terme d'aménagement culturel du territoire, d'apporter aux acteurs des éléments concrets pour développer les publics (*exemple d'actions de sensibilisation, montage de projets communs...*).



La structuration du territoire passe aussi par la **pérennisation des actions engagées** afin que l'élan culturel ne retombe pas.

Ce risque est surtout lié aux associations travaillant sur le principe du bénévolat.

C'est le cas de la Fête de l'Eau mais la présence d'une directrice artistique professionnelle allège considérablement le travail des bénévoles.

Le festival des 24 Fenêtres ne fonctionne que par le bénévolat et la forte implication de quelques organisateurs. Il semble que le succès rencontré par cette manifestation puisse en faire un support de communication en direction d'un public touristique. Il faudra prendre garde à ne pas développer le festival, et donc accroître la charge de travail, sans se poser la question de la pérennisation de l'action. Celle-ci peut passer par un processus de professionnalisation qui débiterait par l'embauche d'un administrateur sur la période des quelques mois précédents le festival. La réflexion sur cette embauche pourra se faire au sein du groupe culture de la CCCE et l'éventualité de la mutualisation d'un poste entre plusieurs associations pourra être évoquée.

## **V.2. élargissement des publics**

C'est la préoccupation de l'ensemble des acteurs culturels et de la CCCE. On le constate dans la rédaction du projet culturel de territoire qui affirme la volonté d'élargir les publics et lors des entretiens.

L'élargissement des publics est certainement ce qui sera au centre du prochain projet culturel territorial mais aussi des actions engagées par les acteurs.

Il ne s'agit pas pour les partenaires d'augmenter le nombre de spectateurs ou de visiteurs pour aligner des chiffres plus importants mais bien de développer une démarche, déjà bien initiée, de démocratisation de l'accès à la culture.

Les expériences d'interventions de médiateurs (2005 et 2007) donnent des résultats convaincants puisque cette année, avec le poste créé par l'Espace Grün et la Fête de l'Eau, les visiteurs des expositions de l'Espace Grün sont en augmentation et, concernant l'art contemporain, toute action réussissant à mobiliser des publics nouveaux est à saluer.

Le groupe culture a fait de la médiation son axe prioritaire. Le **regroupement de plusieurs partenaires pour créer un poste, avec la volonté de le pérenniser**, pourrait être le point fort d'une prochaine convention pour marquer la volonté d'élargissement des publics.

De même, la création d'un **service éducatif** chargé des relations avec les publics au sein de l'Espace Grün permettrait de développer les actions de médiation et de sensibilisation et de monter des partenariats pérennes avec l'éducation nationale et l'ensemble des structures accueillant des publics particuliers.

C'est bien la réflexion sur l'emploi qui est en jeu pour atteindre l'objectif d'élargissement des publics. Ce volet de l'action culturelle demande un investissement en temps que les différents acteurs culturels ne peuvent lui consacrer car ils sont déjà sollicités par un grand nombre de missions.

Avec la question de la médiation, c'est la relation de la population avec la culture qui est en jeu et qui conditionne le rayonnement de tous les projets.

## VI. projet culturel de territoire et convention : atouts et limites

### le projet culturel de territoire

atouts	limites/perspectives
il définit la politique culturelle de la CCCE et met en évidence les priorités de la collectivité	sa lecture n'est pas aisée. Par sa longueur, il s'assimile plus à un programme d'actions qu'à un cadre d'action. Il pourrait ne mettre en évidence que les orientations privilégiées par la CCCE. Cela permettrait : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ plus de souplesse et de réactivité pour s'adapter à l'évolution des projets en cours</li> <li>▪ d'y inclure rapidement une action nouvelle</li> <li>▪ de mettre en place une évaluation annuelle des projets en cours</li> </ul>
large part faites aux actions de sensibilisation et d'ouverture vers les publics dans le projet et forte motivation des acteurs culturels pour favoriser l'élargissement des publics	l'observation des budgets "Favoriser la rencontre artistique et culturelle avec les publics" (page 11) montre que la mise en œuvre n'est pas toujours évidente. Ces actions <b>pourraient être développées par la création d'un poste</b> de médiateur intercommunal - ou engagé par un groupement d'employeurs (c'est à dire généraliser l'expérience faite par Grün et la Fête de l'Eau) – dont les missions pourraient s'adapter régulièrement aux priorités fixées par le groupe culture
mise en place d'un groupe d'échanges et de coordination amené à évoluer ensuite en comité consultatif et d'expertise auprès de la CCCE. Le <b>groupe culture</b> est certainement un des points forts du projet culturel territorial. Il favorise les partenariats et permet l'émergence de projets nouveaux. En intégrant des personnes hors champ culturel <i>stricto sensu</i> (Agora, Saint André), il participe à l'intégration de la culture dans la sphère citoyenne	il pourrait permettre l' <b>ouverture vers un territoire plus large</b> en incluant un représentant du Pays Thur Doller, ce qui favoriserait la communication et le rayonnement des actions mises en œuvre
une large part est faite aux actions liées au patrimoine et à la mémoire	patrimoine et mémoire ont leur place dans une convention de développement culturel. Cependant, il semble que leur <b>mise en valeur</b> soit aujourd'hui encore <b>insuffisante</b> . La question que l'on peut poser est la suivante : ne serait-il pas plus efficace de verser ce dossier à un service touristique (qui en développerait les aspects économiques) tout en gardant dans le projet culturel les actions destinées à son animation ?
de nombreux champs culturels sont pris en compte (spectacle vivant, arts plastiques, patrimoine...)	<b>pas assez de lisibilité de la cohésion générale</b> du projet qui ressemble encore à un agrégat d'actions diverses. Il manque certainement la mise en place d'une action culturelle forte directement pilotée par la CCCE

## la convention

### atouts

instaure un partenariat entre le CG 68, la CCCE et l'Espace Grün sur la **base d'objectifs communs de développement culturel**

permet la **prise en compte de l'action des différents acteurs culturels** (*Fête de l'Eau, 24 Fenêtres*)...

**souligne l'importance du travail de l'Espace Grün** pour le développement culturel du territoire en se basant sur son projet culturel

instaure **l'obligation d'une évaluation**

donne une large part aux actions liées au **patrimoine et à la mémoire**

souligne l'importance des **résidences d'artistes**

### limites

**pourrait élargir le champ du partenariat** qui n'apparaît que dans le domaine financier. Cet élargissement passerait notamment par une expertise plus suivie par le service culturel du CG 68 :

- participation aux réunions du groupe culture
- journées de formation
- informations sur la politique culturelle du CG 68

**...mais prive ces acteurs de relations directes avec le CG 68**

les subventions à l'Espace Grün lui sont versées directement par le CG 68, sans passer par la CCCE. Dans ces conditions, on peut se demander pourquoi l'Espace Grün est signataire d'une convention commune et non d'une convention particulière. La convention est censée approuver les orientations de la politique culturelle de la CCCE, consignées dans le projet culturel territorial, or l'Espace Grün n'est qu'un des outils de cette politique culturelle

la convention étant rédigée en faisant une référence explicite au projet culturel de territoire, elle prend le risque de résumer son évaluation à la vérification de la réalisation d'un listing d'actions. Ce type d'évaluation peut se faire régulièrement en cours de convention par la remise de bilans moraux et financiers action par action. **L'évaluation de fin de convention pourrait alors se concentrer sur une problématique précise** (*médiation, place de la création sur le territoire...*) et être véritablement un outil au service des politiques culturelles, aussi bien du CG 68 que des partenaires territoriaux

patrimoine et mémoire ont leur place dans une convention de développement culturel. Cependant, il semble que le développement de leur aspect touristique soit une priorité pour la CCCE. La **confusion** qui règne parfois autour des lieux de patrimoine et de mémoire **entre tourisme et culture**, n'est-elle pas préjudiciable à la gestion des dossiers ? Ne serait-il pas pertinent de se donner effectivement les moyens d'une priorité touristique ; tout en gardant dans la convention toute action susceptible de donner une "plus-value" culturelle à ces sites ?

**pourrait encourager les résidences concertées** entre différents acteurs : prise en charge commune du financement et donc possibilité d'envisager une résidence longue et largement ouverte aux actions d'élargissement des publics

## Conclusion

En 2005, le Conseil Général du Haut-Rhin engage une **démarche expérimentale** de conventionnement avec un premier territoire intercommunal. Au terme des trois années de cette première convention, il apparaît que les effets de la convention et des objectifs qui lui sont liés tendent à **favoriser le développement culturel des territoires** et à **valider le rôle de l'intercommunalité dans sa mise en œuvre**.

Largement engagée dans une politique de développement local, la CCCE se donne les moyens de placer la culture dans cette dynamique en s'engageant par convention avec le Conseil Général du Haut-Rhin.

Le regard que nous avons porté durant ces quelques semaines sur la convention et ses partenaires montre **un territoire aux orientations culturelles variées** et mobilisant des acteurs (*professionnels et bénévoles*) investis dans des projets qui confèrent au projet culturel de territoire **une dimension pluridisciplinaire**.

Au terme de trois ans de convention, on peut mesurer les actions entreprises et les coopérations qui ont vu le jour. Aide à la création, diffusion, actions de sensibilisation participent au maillage du territoire et contribuent à la richesse de l'offre culturelle.

L'impression générale, après les entretiens avec les acteurs culturels, est celle d'un vrai **engagement de chacun dans la réflexion collective**. Pas un entretien ne s'est déroulé sans référence précise au travail des autres partenaires.

C'est là la force de ce territoire : être en **construction d'une logique culturelle commune**. Cela bien sûr n'ôte rien à la spécificité de chacun et d'autre part, personne ne cherche à nier les difficultés rencontrées.

Celles-ci sont principalement liées à la problématique de l'élargissement des publics qui est d'ailleurs devenue la priorité du groupe culture de la CCCE.

Le projet culturel de territoire est en période de réécriture avec pour objectif de le rendre plus concret en faisant correspondre à chaque objectif des actions. La rédaction de ce nouveau document gagnerait cependant à **se concentrer sur la définition des orientations prioritaires de la CCCE** et à fixer les objectifs s'y rapportant sans en faire un catalogue d'actions. Cela laisserait le soin aux acteurs culturels, au groupe culture et à la chargée de développement patrimoine, culture et tourisme de la CCCE de déterminer les actions qui entrent dans le cadre défini.

L'éventuelle reconduction de la convention permettra de pérenniser les actions engagées et de mettre en place de nouvelles démarches pour l'élargissement des publics. **C'est dans le temps que l'action culturelle territoriale prendra de plus en plus de sens** sur la CCCE et le soutien du Conseil Général du Haut-Rhin ne peut qu'encourager la motivation des élus.

Nous l'avons souligné à plusieurs reprises dans ce document : il nous semble que le **partenariat** entre le Conseil Général et la CCCE, ou d'autres territoires, **doit reposer sur des engagements liés à la définition d'axes stratégiques** et éviter d'être lié à un programme d'actions. En effet, dans le domaine culturel comme dans d'autres domaines, les territoires ont l'avantage de la proximité avec les acteurs et avec les populations. Il est donc essentiel de leur laisser une grande capacité d'adaptation et de réactivité.

La convention avec les territoires doit être plus que la validation d'un projet culturel et vise à **mettre en évidence les priorités culturelles du Conseil Général** pour

encourager les territoires à les mettre en œuvre. Dans le cas de la CCCE, la prochaine convention pourra insister sur la nécessité d'approfondir l'axe "élargissement des publics" et inclure des mesures incitatives comme une participation à la création d'un poste de médiateur culturel chargé d'accompagner les principales actions culturelles engagées par la CCCE.

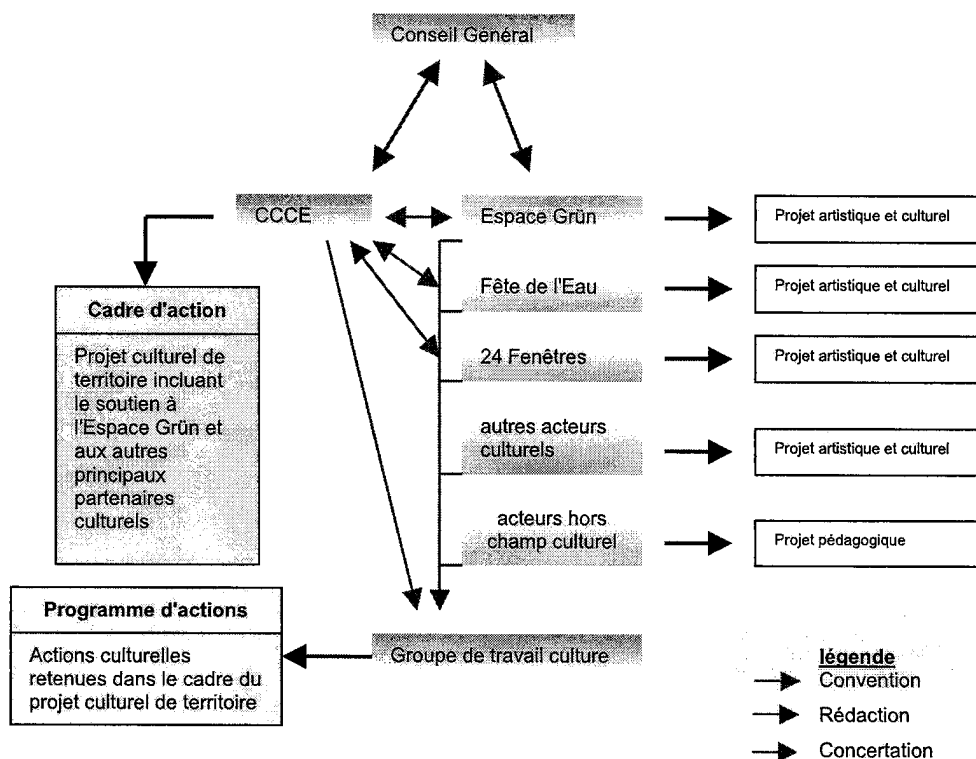
La convention actuelle signée entre trois partenaires, le Conseil Général, la CCCE et l'Espace Grün, pourrait à terme induire une certaine confusion entre un projet de territoire et un projet d'équipement, c'est à dire entre une collectivité dans laquelle des élus sont chargés de définir les orientations d'une politique culturelle et un espace culturel dans lequel des professionnels de la culture définissent et mettent en œuvre un projet artistique et culturel.

Les missions de la collectivité et celles de l'Espace Grün sont différentes, mêmes si certains objectifs sont concordants.

C'est la raison pour laquelle nous évoquons la possibilité d'établir une convention entre l'équipement et le Conseil Général distincte de la convention avec la CCCE.



Si cependant, l'établissement de deux conventions séparées semble trop contraignant, la convention unique devra alors fixer à l'Espace Grün des missions spécifiques en insistant par exemple sur sa capacité à garantir l'axe "présence artistique sur le territoire" et en instaurant l'incitation à mettre en place, dans les trois ans à venir, une résidence partagée avec d'autres acteurs culturels.

Qu'il y ait une convention unique ou deux conventions particulières, le schéma culturel départemental pourrait se résumer ainsi :



- Le Conseil Général contractualise avec la CCCE et l'équipement culturel du territoire dont les orientations et les actions concordent avec la politique culturelle départementale (*convention unique ou convention séparée*).
- La CCCE contractualise avec l'équipement culturel et les acteurs culturels principaux du territoire sur les bases de son projet culturel de territoire.
- L'ensemble des acteurs culturels du territoire, regroupés dans le groupe de travail culture, établissent le programme d'actions qui met en œuvre le projet culturel de territoire. Ce programme d'actions est validé par la CCCE.

## liste des personnes consultées

Nom	Structure		
Philippe ALAMEDA	agent de développement CDC Cernay		X
Jacques BOURA	directeur Espace Grün		X
Nicolas DUCROQ	pôle contractualisation avec les territoires CG68		X
Marié-Rose FRIQUET	directrice de la médiathèque	X	
Agnès GALICO	agent de développement culture CDC Cernay		X
Francis GELIN	directeur Agence Culturelle d'Alsace		X
Pierre-Jean IBBA	organisateur des 24 fenêtres de l'Avent		X
Sonia LÉVÉQUE	directrice Pays Thur Doller, Vallées Sud Alsace		X
Sylvie de MEURVILLE	directrice artistique de La Fête de l'Eau	X	
Stéphane RICORDEL	directeur du centre socioculturel Agora	X	
Daniel ROECKEL	médiateur culturel de l'Institut St André		X
Agnès STRICHER	chargée du développement des territoires CG 68		X
Chantal STRUSS	chef du service Développement culturel CG 68		X
Charles WILHELM	conseiller général canton de Cernay	X	